MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TOURISME

Rapport annuel 1982-1983

Québec

Manuscrit:
Ministère de l'Industrie,
du Commerce et du Tourisme

Publication réalisée
à la Direction générale
des publications gouvernementales
du ministère des Communications

Dépôt légal — 4e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-06002-8
ISSN 0713-3723

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi (L.R. 1977, c. M-24, a. 14), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1983.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Industrie,
du Commerce et du Tourisme

Rodrigue Biron

Québec, décembre 1983

Table des matières

Avertissement 7

Première partie

Informations générales 9

Les lois sur l'Industrie, le Commerce et le Tourisme 9

Le résumé de la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme 9

Les lois sous la responsabilité du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme 9

Les modifications aux lois et aux responsabilités ministérielles 9

La structure administrative du M.I.C.T. 10

Les effectifs selon les catégories d'emploi 10

Le personnel de direction au 31 mars 1983 10

Le budget 1982-1983 11

Seconde partie

Bilan administratif 12

Gestion interne et soutien 12

— Direction et soutien administratif 12

Le Cabinet du ministre 12

Le Bureau du sous-ministre 12

Le Secrétariat de la commission permanente et interministérielle des achats 12

La Direction de l'analyse et de l'évaluation des projets d'investissements étrangers 13

Les relations avec les sociétés d'État 13

Le Bureau des grands projets 15

— Soutien technique 16

La Direction générale de l'administration 16

La Direction de la régie interne 16

La Direction de la programmation budgétaire 17

La Direction de la gestion du personnel 17

La Direction des communications 17

— Recherche et planification 18

La Direction générale de la recherche et de la planification 18

La Direction des études industrielles 18

La Direction des politiques industrielles 19

La Direction des études en relations économiques internationales 19

Développement de l'Industrie manufacturière et commercialisation des produits 19

— Politiques et stratégies sectorielles 20

La Direction générale de l'industrie 20

La Direction de la coordination et des programmes 25

La Direction de la chimie et de la transformation des ressources 27

La Direction des biens d'équipement 28

La Direction des biens de consommation 29

— Prospection de l'investissement étranger et expansion des marchés 29

L'Office québécois du commerce extérieur 29

— Services aux entreprises manufacturières et aux commerces 30

La Direction générale des services aux entreprises 30

La Direction des services aux entreprises manufacturières 31

La Direction du commerce 31

La Direction des bureaux régionaux 32

— Infrastructure d'accueil à l'industrie 32

La Direction de l'infrastructure industrielle 32

— Normalisation 33

Le Bureau de normalisation du Québec 33

Industrie touristique 34

La Direction générale du tourisme 34

La Direction du marketing 34

La Direction du développement touristique 36

— Formation professionnelle 37

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec 37

Annexes

L'organigramme 22

A Les services économiques et touristiques des bureaux du Québec à l'extérieur 39

B Les bureaux régionaux du M.I.C.T. 42

Avertissement

La rédaction de ce rapport s'inspire de la programmation budgétaire du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme plutôt que de sa structure fonctionnelle. Cette approche a imposé des contraintes et explique quelques disparités entre l'une et l'autre.

Certaines sociétés d'État qui relèvent du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme sont aussi inscrites dans la programmation budgétaire du M.I.C.T. Elles sont cependant tenues par la loi de préparer leur propre rapport annuel. Nous y référons le lecteur.

Première partie
Informations générales
Les lois sur l'Industrie, le Commerce et le Tourisme

Le résumé de la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

La Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (L.R.Q., chapitre M-17) prévoit que le Ministère a la responsabilité de:

— favoriser, par tous les moyens et les mesures qu'il juge adéquats, l'avancement et le développement de l'industrie, du commerce et du tourisme au Québec;
— coopérer avec le gouvernement du Canada pour faciliter la mise à exécution au Québec des lois du gouvernement du Canada relatives à l'industrie et le commerce au Québec;
— suggérer des mesures pratiques pour la vente et l'utilisation rationnelle des produits provenant de l'industrie et du commerce du Québec, tant au pays qu'à l'étranger;
— organiser et entretenir des bureaux de renseignements pour les touristes;
— veiller à l'application des lois relatives à l'hôtellerie.

Les lois sous la responsabilité du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

En plus de la loi constitutive du Ministère, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme est responsable de l'application des lois régissant certaines sociétés d'État, de lois ayant trait au développement industriel et touristique du Québec et de lois sur le commerce. L'énumération qui suit donne la liste complète au 31 mars 1983.

Organisation

Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (L.R.Q., chapitre M-17).

Sociétés et organismes

Loi sur la Société de développement industriel du Québec (L.R.Q., chapitre A-13).

Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., chapitre C-8).

Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., chapitre S-13).

Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique (L.R.Q., chapitre E-14).

Loi sur la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (L.R.Q., chapitre S-16).

Loi sur la Société du parc industriel du centre du Québec (L.R.Q., chapitre S-15).

Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (L.R.Q., chapitre S-14.1).

Loi sur la Société générale de financement du Québec (L.R.Q., chapitre S-17).

Loi sur la Société Inter-Port de Québec (L.R.Q., chapitre S-18).

Loi sur l'Institut national de productivité (L.R.Q., chapitre I-13.1).

Développement industriel

Loi sur les fonds industriels (L.R.Q., chapitre F-4).

Loi sur les sociétés de développement de l'entreprise québécoise (L.R.Q., chapitre S-28).

Loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel (L.R.Q., chapitre S-34).

Développement touristique

Loi sur l'aide au développement touristique (L.R.Q., chapitre A-13.1).

Loi sur l'hôtellerie (L.R.Q., chapitre H-3).

Commerce

Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., chapitre H-2).

Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., chapitre M-5).

Les modifications aux lois et responsabilités ministérielles

La loi modifiant la Loi sur l'aide au développement industriel (L.R.Q., chapitre 39), sanctionnée le 23 juin 1982, remplaçait le titre de cette loi par le suivant: Loi sur la Société de développement industriel du Québec. Cette modification avait pour but d'élargir le champ d'application de la S.D.I., qui peut dorénavant oeuvrer non seulement dans les secteurs manufacturier et touristique, mais aussi dans celui du tertiaire moteur.

De par la Loi sur le ministère du Commerce extérieur, sanctionnée le 16 décembre 1982, l'Office québécois du commerce extérieur, qui relevait jusque là du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, devenait partie intégrante du nouveau ministère.

La structure administrative du M.I.C.T.
Les effectifs selon les catégories d'emploi
Au 31 mars 1982

Catégories d'emploi	Postes occupés	Postes vacants	Postes autorisés
Hors cadre	8	2	10
Administrateurs et adjoints aux cadres supérieurs	78	4	82
Professionnels	381	13	394
Personnel enseignant	85	2	87
Agents de maîtrise	27	1	28
Employés de bureau	422	13	435
Ouvriers	22	3	25
Total	**1 023**	**38**	**1 061**

Au 31 mars 1983

Catégories d'emploi	Postes occupés	Postes vacants	Postes autorisés
Hors cadre	7	1	8
Administrateurs et adjoints aux cadres supérieurs	60	10	70
Professionnels	298	17	315
Personnel enseignant	87	—	87
Agents de maîtrise	25	2	27
Employés de bureau	362	12	374
Ouvriers	18	1	19
Total	**857**	**43**	**900***

* Ce nombre inclut 20 postes à la Société du parc industriel du Centre du Québec (S.P.I.C.Q.).

Le personnel de direction au 31 mars 1983

— Ministre
Rodrigue Biron

— Directeur du cabinet
Michel Leguerrier

— Sous-ministre
Charles E. Beaulieu

— Secrétaire du ministère
Hélène Bilodeau

— Sous-ministe associé responsable des relations avec les sociétés d'État
Vacant

— Sous-ministre associé responsable du Bureau des grands projets
André Dorr

— Sous-ministre adjoint responsable de la Direction générale de l'industrie
Onil Roy

— Sous-ministre adjoint responsable de la Direction générale des services aux entreprises
Ghislain Théberge

— Sous-ministre adjoint responsable de la Direction générale de l'administration, de la Direction de la gestion du personnel et de la Direction des communications
Maurice Turgeon

— Sous-ministre adjoint responsable de la Direction générale du tourisme
Michel Archambault

— Directeur général de l'Industrie
Vacant

— Directeur général des Services aux entreprises
Yves Rancourt

— Directeur général de la Recherche et de la Planification
Michel Bussière

— Directeur général de l'Administration
Michel Gagnon

Le budget 1982-1983
Dépenses par secteur et par programme

	Crédits modifiés 1982-1983	Dépenses 1982-1983	1981-1982
Secteur industries secondaires			
01- Gestion interne et soutien	9 183 185	7 418 573	10 778 710
02- Société de développement industriel du Québec	70 565 200	58 889 172	55 381 882
03- Développement de l'industrie manufacturière et commercialisation des produits*	55 502 356[1]	47 407 722[1]	50 200 025[2]
04- Centre de recherche industrielle du Québec	8 425 500[4]	13 000 000	7 500 000
Secteur touristique			
05- Formation professionnelle	12 760 601	11 849 669	11 447 598
06- Promotion et développement de l'industrie touristique	21 481 568	19 329 510	14 507 881
	177 918 410	157 894 646	149 816 096
Crédits votés	177 918 410	144 894 646	149 816 096
Crédits permanents	—	13 000 000[3]	—
	177 918 410	157 894 646	149 816 096
Crédits non utilisés votés	33 023 764[4]	—	—
Dépassement aux crédits permanents	144 894 646	157 894 646	149 816 096

1 Excluant les prêts 11 000 000 $ aux crédits modifiés et 9 210 108 $ aux dépenses.
2 Excluant les prêts 7 113 097 $ aux dépenses.
3 13 000 000 $ au C.R.I.Q. (L.R.Q., chapitre C-8 et modifications).
4 Cette somme est comprise dans les crédits votés non utilisés.
* Pour l'exercice 1982-1983, les crédits accordés au programme 03 et les dépenses afférentes tiennent compte du transfert de juridiction, en date du 9 novembre 1982, de l'Office québécois du Commerce extérieur du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme au ministère du Conseil exécutif.

Seconde partie
Bilan administratif

Gestion interne et soutien

Ce programme comprend d'abord la conception des politiques du Ministère, qui s'appuie sur une connaissance approfondie des facteurs et des problèmes de croissance qui exercent une influence sur l'économie québécoise. Il comprend également l'établissement des structures et des mécanismes administratifs de coordination et de contrôle nécessaires à la réalisation des programmes qui en découlent, ainsi que le support technique et administratif aux différentes unités du Ministère.

Il est sous la responsabilité de la haute direction du Ministère et couvre les activités de la Direction générale de la recherche et de la planification et de la Direction générale de l'administration. Il englobe aussi certaines unités administratives à fonctions particulières.

Direction et soutien administratif

Le Cabinet du ministre

Le mandat du Ministre est de diriger le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et d'en assumer la responsabilité devant le Conseil des ministres, l'Assemblée nationale et les divers organismes centraux du gouvernement du Québec.

Pour sa part, le personnel du Cabinet conseille le Ministre dans les divers dossiers qui relèvent de sa juridiction et assure la liaison avec les diverses unités administratives du Ministère de même qu'avec les sociétés d'État qui relèvent du Ministre.

Le Bureau du sous-ministre

Le Bureau a pour mandat de coordonner les stratégies relatives à l'établissement d'actions prioritaires pour le Ministère et d'élaborer des décisions quant aux orientations et aux mesures touchant l'industrie, le commerce et le tourisme. Il assure, avec les sous-ministres associés, la liaison avec les sociétés d'État et la coordination des grands projets; il veille, avec les sous-ministres adjoints et les directions concernées, au développement des secteurs économiques. Il maintient en outre la liaison entre le Cabinet du ministre et ces divers intervenants. Le personnel du Bureau des grands projets et celui relevant du sous-ministre associé chargé des relations avec les sociétés d'État, font partie de cette unité.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1983

Hors cadre	7
Administrateurs et adjoints aux cadres supérieurs	10
Professionnels	3
Employés de bureau	15
Total	**35**

Le Secrétariat de la commission permanente et interministérielle des achats

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme est président de la Commission permanente et interministérielle des achats. Un secrétariat a été mis sur pied et on lui a confié le mandat de coordonner, planifier et surveiller l'application de la politique d'achat du Gouvernement. L'objectif de cette politique est de maximiser les retombées sur l'économie québécoise des dépenses encourues par les institutions publiques et parapubliques québécoises par l'acquisition de biens et services.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1983

Cadres supérieurs	3
Professionnels	7
Employés de bureau	2
Total	**12**

Principales réalisations en 1982-1983

Cette année, le Secrétariat a poursuivi, auprès des principaux intervenants du cycle d'acquisition des biens et services des secteurs public et parapublic, ses efforts de sensibilisation à la politique d'achat et au rôle que chacun doit jouer dans son application. Il a oeuvré activement à l'élaboration de modalités d'application de la politique dans certains secteurs, et d'un répertoire des produits québécois dans le domaine de la construction.

Par ailleurs, de concert avec les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, le Secrétariat a participé au programme conjoint de remplacement des importations, destiné à assurer la fabrication au pays de produits achetés en grande quantité par les secteurs public et parapublic et qui proviennent de l'étranger. Il a aussi collaboré à la diffusion, auprès des responsables des achats des ministères, organismes et institutions assujettis à la politique d'achat, de 2 500 exemplaires du *Répertoire des produits fabri-*

qués au Québec, publié par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Le personnel du Secrétariat a répondu à plus de 500 demandes d'intervention ou d'information portant sur la politique d'achat; la plupart des interventions se sont soldées par l'utilisation de produits québécois. De plus, il a suivi de près certains grands projets de construction, tels le Palais des congrès de Montréal, le Palais de justice de Québec et l'Usine d'assainissement des eaux de la Communauté urbaine de Montréal (C.U.M.).

Enfin, le Secrétariat a poursuivi ses visites aux professionnels de la construction et aux manufacturiers afin de les inciter à augmenter l'utilisation de produits québécois dans la préparation de leurs plans et devis et dans la fabrication de leurs produits.

La Direction de l'analyse et de l'évaluation des projets d'investissement étrangers

Le rôle de cette direction est d'analyser les projets d'investissement et d'acquisition qui sont soumis à la loi fédérale sur les investissements étrangers, de manière à permettre au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme de transmettre au gouvernement fédéral l'avis du gouvernement québécois.

De plus, elle promeut et administre la Loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel et la Loi sur les sociétés de développement de l'entreprise québécoise (SODEQ). Son directeur est aussi responsable de la supervision de l'administration du Crédit touristique, dont le compte rendu est présenté au chapitre de l'industrie touristique.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1983

Administrateurs et adjoints aux cadres supérieurs	1
Professionnels	4
Employés de bureau	2
Total	**7**

Principales réalisations en 1982-1983

Au cours de l'année, la Direction a reçu 133 demandes d'acquisition d'entreprises par des investisseurs étrangers, auxquelles il faut ajouter les 70 demandes encore à l'étude à la fin du précédent exercice. Au 31 mars 1983, 139 demandes avaient été autorisées, une refusée et 9 retirées par les requérants. Précisons que ces demandes provenaient en majorité des États-Unis (62%) et dans une notable proportion des pays d'Europe (32%). Enfin, 50% de ces demandes visaient le secteur de la fabrication, contre 23% pour le commerce.

Pendant ces douze mois, la Direction a dû étudier également 169 demandes de création de nouvelles entreprises, dont 65 reportées de l'année précédente. De ce nombre, 83 avaient été autorisées, 10 refusées et 30 retirées par les requérants à la fin de l'exercice.

Les pays d'Europe ont présenté 59% de ces demandes, les États-Unis 34%. Pour tous les pays, la moyenne des demandes autorisées est de 67,4%, celle des demandes refusées de 8,1% et celle des demandes retirées de 24,5%.

Les demandes autorisées, qui proviennent à 34% du secteur manufacturier et représentent 44% des investissements projetés, ont créé 646 emplois pour des investissements de quelques 102 millions de dollars. Cependant, les demandes provenant du secteur du commerce prennent une importance croissante au fil des années. En 1982-1983, elles forment 31% des demandes autorisées, 33,5% des investissements projetés et proviennent en majorité des pays européens.

Bien que les corporations ne puissent plus, depuis le 30 juin 1981, contribuer au Fonds de relance industrielle, celles qui avaient une encaisse à cette date peuvent encore le faire. Ainsi, la Direction a traité cette année 146 demandes de certificat, dont 24 avaient été reçues en 1981-1982. À la fin de l'exercice, elle avait délivré 119 certificats, pour des investissements projetés d'environ 10 millions de dollars.

Au 31 mars 1983, 12 SODEQ en opération couvraient tout le territoire québécois à l'exception de l'Outaouais. À cette date, les actionnaires avaient souscrit 29,38 millions de dollars en capital-actions, dont 24,65 millions de dollars étaient déjà versés.

Des avoirs en caisse, 11,32 millions de dollars ont été placés en capital de risque dans des entreprises manufacturières (64,1% sous forme de capital-actions et 35,9% en prêts non garantis). En outre, les SODEQ ont investi sous forme de prêts garantis pour un montant de 2,42 millions de dollars. Le solde du capital disponible est placé à court terme dans des institutions financières et une partie sert au fonds de roulement des SODEQ.

Les relations avec les sociétés d'État

Onze sociétés d'État et organismes parapublics relèvent du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. Chacune de ces entités possède son propre conseil d'administration, dont le rôle principal est d'en orienter la gestion selon les objectifs et les moyens d'action prévus dans la loi qui l'a constituée ainsi que dans les règlements afférents.

Principales activités en 1982-1983

Sous la direction d'un sous-ministre associé, l'équipe responsable des relations avec les sociétés

d'État a revu les orientations et les programmes de plusieurs de ces sociétés en tenant compte des politiques de développement économique énoncées cette année par le Gouvernement. Dans ce contexte, une concertation a été établie en vue de préparer des modifications à la Loi sur la Société des alcools du Québec. Par ailleurs, une directive a été émise à l'endroit de la Société générale de financement (SGF), qui aura désormais la possibilité d'investir dans le domaine des biotechnologies.

Les sociétés d'État au 31 mars 1983

La Société de développement industriel (SDI)

Depuis sa création en 1971, la S.D.I. a pour mandat de stimuler le développement économique et la transformation de la structure industrielle du Québec en favorisant une meilleure intégration des activités des entreprises, la participation accrue des Québécois à l'activité économique ainsi que la création d'emplois. À ces fins, elle accorde une aide financière aux entreprises québécoises des secteurs manufacturier et touristique. La S.D.I. s'intéresse particulièrement aux projets d'expansion, de modernisation, de fusion, de consolidation et d'exportation.

La Loi sur la Société de développement industriel du Québec, sanctionnée en juin 1982, marque une étape importante dans l'évolution de la S.D.I. Le tertiaire moteur s'ajoute en effet aux secteurs visés par ses programmes d'aide à l'investissement. De plus, la Société peut accorder de l'aide en vue de favoriser les activités de recherche et d'innovation ainsi que l'exportation de biens ou de services à l'extérieur du Québec. Enfin, le Gouvernement a confirmé le rôle complémentaire de la S.D.I. en matière de financement, particulièrement son apport en capital de risque au développement des technologies nouvelles.

Soulignons enfin qu'en avril 1982, le Gouvernement a confié à la S.D.I. l'administration du *Programme d'urgence d'aide à la PME*. Il s'agit de prêts de fonds de roulement accordés par les institutions financières et garantis aux deux tiers (2/3) par le gouvernement du Québec via la S.D.I., qui assume en outre une partie des frais d'intérêts. Au cours de l'année, plus de 100 millions de dollars ont ainsi été accordés à 450 entreprises manufacturières. Cette opération a permis de sauvegarder 25 000 emplois dans des entreprises rentables et bien gérées mais qui manquaient de liquidités pour traverser la crise.

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

Par ses travaux de recherche et de développement et par la diffusion d'informations techniques, le C.R.I.Q. favorise l'innovation dans les entreprises manufacturières québécoises, leur permettant ainsi de devenir plus concurrentielles. Ses activités comprennent la mise au point de produits et de procédés de fabrication nouveaux ou améliorés, et ce, de sa propre inititative ou à la suite de contrats avec des entreprises. Il publie aussi le *Répertoire des produits fabriqués au Québec*, un instrument important dans la politique d'achat du Gouvernement.

Cette année, le C.R.I.Q. a reçu du Ministre une directive qui lui permettra de développer des programmes de recherche prioritaires dans le domaine des biotechnologies, dans celui de la biomasse de même qu'en conception et fabrication assistée par ordinateur (CAO/FAO).

L'Institut national de productivité (I.N.P.)

Cet organisme public a pour mandat de favoriser la productivité dans l'économie québécoise. Pour ce faire, il étudie le rôle de divers facteurs qui influencent la productivité, informe la population et les agents économiques des problèmes dans ce domaine et favorise la collaboration et la concertation des agents économiques en matière de productivité.

La Société Inter-Port de Québec

Cette société vise par divers moyens à stimuler le développement industriel de la région de Québec. Elle prépare des plans et des programmes en vue de l'établissement d'un complexe industriel dans cette région, complexe qui pourra bénéficier des avantages de l'infrastructure portuaire qui s'y trouve déjà et contribuer au développement de celle-ci. Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec détient 60% du fonds social de cette société et le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, 40%.

La Société du parc industriel du centre du Québec (S.P.I.C.Q.)

Le mandat de cette société est d'accélérer l'essor économique du centre du Québec en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises dans le vaste parc industriel de Bécancour, dont elle continue d'améliorer l'aménagement afin de répondre aux besoins. Déjà doté d'infrastructures portuaires, ce parc est situé sur la rive sud du Saint-Laurent en face de Trois-Rivières. En 1982-1983, des travaux ont débuté pour recevoir le futur complexe de l'Aluminerie Péchiney.

La Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (Pica-Mirabel)

Cette société a pour tâche, selon son mandat général, de voir à la construction de l'infrastructure nécessaire dans la zone spéciale de Mirabel et d'y promou-

voir l'implantation d'entreprises. Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme détient la totalité de son capital-actions.

La Société du Palais des congrès de Montréal

Créée en 1981, cette société a pour mandat d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal, et d'y intéresser les commerces et autres activités de nature à en favoriser le développement. Les travaux de construction vont bon train et il se confirme que l'ouverture du Palais aura lieu comme prévu en juin 1983. De plus, on peut déjà prévoir un taux d'occupation élevé.

La Société générale de financement (SGF)

La S.G.F. assume la gestion d'un groupe industriel qui exploite des entreprises d'une importance certaine dans des secteurs jugés prioritaires pour le développement économique du Québec. De préférence, elle s'associe à des partenaires de l'entreprise privée afin de faciliter l'exploitation de ces entreprises et d'assurer leur développement selon des conditions de rentabilité normales. Elle s'efforce de favoriser, dans la mesure du possible, la participation d'administrateurs québécois à la gestion de ces entreprises. En 1982-1983, la S.G.F. a reçu du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme une d ctive qui lui permettra de réaliser le premier investissement au Québec dans le domaine des biotechnologies. Par ailleurs, c'est elle qui a été choisie comme mandataire du Gouvernement dans le projet d'implantation de l'Aluminerie Péchiney à Bécancour. Rappelons qu'il s'agit là d'un investissement total d'un milliard et demi de dollars.

La Société des alcools du Québec (S.A.Q.)

La fonction principale de la S.A.Q. est d'exploiter le commerce des vins et des spiritueux, pour lequel elle dispose d'un réseau de 360 succursales réparties sur l'ensemble du territoire québécois. Elle effectue aussi la mise en bouteilles de vins et de spiritueux qu'elle vend sous ses propres marques. Elle approvisionne quelque 9 000 épiceries du Québec autorisées à vendre certains vins spécialement destinés à ce marché.

Au cours de l'exercice, des modifications à la Loi sur la Société des alcools du Québec ont été préparées en vue de permettre à cette société de développer une industrie vinicole québécoise.

La Sidérurgie du Québec (SIDBEC)

SIDBEC est un complexe sidérurgique intégré qui utilise du minerai de fer extrait au Québec pour fabriquer de l'acier transformé dans ses propres installations en produits finis et semi-finis. La plus grande partie de sa production est écoulée sur le marché local mais la distribution de ses produits se fait aussi à l'extérieur.

Le Conseil du tourisme

Le Conseil du tourisme a pour mandat d'étudier les problèmes de ce secteur et de recommander les mesures les plus propices à en assurer le développement équilibré. Organisme consultatif, il se compose de représentants des principaux secteurs du domaine touristique. À titre de conseiller spécialisé, il donne des opinions et des conseils sur l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration.

La S.D.I., le C.R.I.Q., l'I.N.P., la Société Inter-Port, la Société du parc industriel du centre du Québec, Pica-Mirabel et la Société du Palais des congrès sont inscrits à la programmation budgétaire du M.I.C.T. Ils sont cependant tenus par leurs lois respectives de présenter leur propre rapport annuel. Nous prions le lecteur de s'y référer pour un tableau complet de leurs activités en 1982-1983.

Le Bureau des grands projets

Dans le cadre de son programme d'action économique présenté dans *Le Virage technologique/Bâtir le Québec—Phase 2*, le gouvernement du Québec a exprimé sa volonté, d'une part, de maximiser les retombées économiques auprès des entreprises québécoises des grands projets d'investissement québécois, canadiens et internationaux, et d'autre part, d'accélérer la réalisation de certains grands projets et programmes d'investissement à cause de leur importance économique pour le Québec. Pour ce faire, les autorités québécoises ont décidé de mettre sur pied le Bureau des grands projets (BGP) et le Conseil des ministres en a donné la responsabilité au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

Le mandat du BGP est d'inventorier la demande et d'organiser l'offre de biens et services découlant des grands projets d'investissement en y impliquant toutes les instances concernées, dans le respect de leurs compétences. Ses domaines d'intervention sont les suivants: les grands projets et programmes d'investissement susceptibles d'être réalisés au Québec, les grands projets canadiens qui ont un intérêt pour les entreprises québécoises, et les grands projets internationaux dans lesquels les entreprises québécoises de biens et services sont ou pourraient être impliquées.

Le secrétariat permanent du BGP est composé de quelques spécialistes en matière de développement industriel alors qu'un comité interministériel réunit les représentants des ministères et organismes concernés. Le BGP fait rapport régulièrement au Comité minis-

tériel permanent du développement économique (CMPDE) par la voix du Ministre. Un membre du BGP représente aussi le Québec au sein du Comité des retombées industrielles et régionales (CRIR) et entretient des relations suivies avec le Bureau des retombées industrielles et régionales (BRIR) du gouvernement du Canada.

Les mandats du Bureau des grands projets

Plus précisément, les mandats du BGP sont les suivants:

- obtenir l'information à la source sur le déroulement des projets et programmes d'investissement et en assurer la diffusion auprès des entreprises québécoises;
- permettre aux entreprises un accès efficace et rapide aux services financiers (tels les programmes de la SDI) et techniques (gestion, recherche, normalisation, exportation) existants;
- seconder les entreprises dans leurs efforts de pénétration des marchés dérivés des grands projets (en favorisant la formation de consortiums par exemple), et mettre tout en oeuvre, notamment sur le plan financier, pour lancer des projets d'expansion et de nouvelles productions;
- coordonner les actions de tous les services gouvernementaux impliqués, et recommander au CMPDE les modifications à apporter, ou les nouvelles mesures à mettre en oeuvre afin de maximiser les effets de développement des grands projets.

Principales réalisations en 1982-1983

Au cours des premiers mois de son existence, le BGP a travaillé entre autres aux projets suivants, en s'attachant davantage à l'un ou l'autre de ses mandats selon la nature particulière des projets et programmes d'investissement:

- le programme québécois d'assainissement des eaux urbaines;
- le projet d'expansion et de modernisation de l'aluminerie Reynolds à Baie-Comeau, celui de l'usine de fluorure d'aluminium de l'Alcan à Jonquière, et le projet d'implantation de l'aluminerie de Péchiney à Bécancour;
- les projets énergétiques au Québec, tels l'usine d'hydrocraquage de résidus pétroliers (Canmet) à Pointe-aux-Trembles, la construction du pipeline de gaz naturel Trans-Québec et Maritimes de Montréal à Québec, la construction des embranchements et du système de distribution du projet de Gaz InterCité ainsi que du système de distribution de Gaz Métropolitain;
- un ensemble de projets dans le domaine des hydrocarbures, du gaz, des produits pétrochimiques, de la production et de la distribution de l'électricité dans l'ouest canadien, l'Arctique et la mer de Beaufort;
- un groupe de projets dans le secteur de l'« offshore » sur la côte Atlantique;
- une série de projets de développement minier dans l'Ouest canadien, la Colombie-Britannique, le Yukon et la Nouvelle-Écosse;
- le programme des frégates canadiennes de patrouille;
- différents projets d'investissement dans le secteur des pâtes et papiers au Québec, notamment ceux des Industries James Mac Laren Inc. à Masson et à Thurso;
- quelques projets d'investissement à l'étranger dans la production et le transport de l'électricité.

Soutien technique

Cet élément de programme est sous la responsabilité du sous-ministre adjoint à l'Administration. Il comprend la Direction générale de l'administration et les directions de la Gestion du personnel et des Communications.

La Direction générale de l'Administration

Cette direction est chargée de répondre à tous les besoins du Ministère sur le plan des ressources monétaires, physiques et techniques. Elle coordonne l'ensemble des activités relatives à la programmation budgétaire et met en place les différents mécanismes administratifs afin d'assurer le contôle financier et comptable des crédits alloués au Ministère. Elle fournit de plus des services de soutien aux unités administratives.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1983

Administrateurs et adjoints aux cadres supérieurs	2
Professionnels	10
Agents de maîtrise	3
Techniciens	15
Employés de bureau	34
Ouvriers	3
Total	**67**

Principales activités en 1982-1983

La Direction de la régie interne

Cette direction a rempli son mandat, d'une part en procurant des services de soutien tels la messagerie, la reprographie, la bibliothèque ministérielle, la gestion des documents ainsi que des travaux d'arts graphiques, de cartographie et de réalisation de stands;

et d'autre part en aménageant les aires de travail des diverses unités administratives tout en leur fournissant du matériel de bureau, de l'équipement, etc.

Au cours de l'exercice, l'accent a cependant été mis sur les services internes de reprographie. En effet, ce secteur d'activités a été l'objet d'une évaluation d'ensemble dans le cadre de la politique gouvernementale en ce domaine, ce qui a donné lieu à d'importants changements tant au plan de l'organisation de ces services qu'à celui des équipements requis.

La Direction de la programmation budgétaire

En 1982-1983, cette direction a poursuivi les travaux suivants: l'analyse, l'étude et la formulation des besoins du Ministère en matière de ressources financières, de manière à permettre à ce dernier de réaliser ses objectifs et ses programmes; l'établissement des règles et le contrôle des pratiques administratives relatives aux engagements budgétaires; la préparation des documents nécessaires aux budgets supplémentaires, aux crédits détaillés et à la défense des crédits.

La direction de la gestion du personnel

Cette direction fournit ses conseils et son assistance aux gestionnaires du Ministère afin qu'ils (elles) disposent des ressources humaines nécessaires à la réalisation des objectifs et des programmes établis. À cette fin, elle coordonne l'application des politiques et des pratiques gouvernementales en matière d'organisation administrative et de gestion des effectifs d'accueil et de développement des ressources humaines, de dotation, de relations de travail, de rémunération et d'avantages sociaux.

Elle renseigne en outre les gestionnaires et les employés(es) du Ministère sur les politiques, les procédés de gestion, les droits et les prérogatives de chacun ainsi que sur les normes et les pratiques régissant l'organisation gouvernementale quant aux ressources humaines.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1983

Cadres supérieurs	2
Professionnels	5
Agents de maîtrise	1
Techniciens	7
Employés de bureau	13
Total	**28**

Principales réalisations en 1982-1983

Au cours de l'année, la Direction de la gestion du personnel a contribué de façon active, dans le cadre de la négociation des conventions collectives, à des consultations auprès des négociateurs. Elle a assuré une disponibilité soutenue au niveau du support et des mesures requises durant les conflits de travail. Par la suite, elle a mis en place les mécanismes nécessaires à l'application des nouvelles conditions de travail des diverses catégories de personnel.

Dans le cadre de ses diverses interventions auprès des gestionnaires et des employés(es), la Direction a favorisé une gestion rationnelle et optimale des ressources et la croissance de la productivité.

De plus, elle a contribué à améliorer la gestion de la carrière du personnel d'encadrement supérieur, notamment en proposant un plan de développement particulier à cette catégorie de personnel.

Au cours de l'exercice, la Direction a comblé 114 postes réguliers et procédé à l'engagement de 236 employé(e)s occasionnel(le)s. En outre, elle a renforcé ses méthodes de sélection pour une utilisation accrue des examens écrits et pratiques et accordé une attention particulière à la réduction de ses délais de dotation.

Elle a également effectué des interventions d'assistance et de conseil en matière d'organisation administrative inférieure et supérieure.

Enfin, la Direction des ressources humaines a assuré la réalisation du plan de développement des ressources humaines, de même que celle des plans d'action ministériels dans le cadre des programmes gouvernementaux d'égalité en emploi.

La Direction des communications

Cette direction épaule l'ensemble du Ministère en matière de communications. À l'aide de différents procédés et dans le contexte d'un plan général elle fait connaître le rôle du Ministère à titre d'agent de développement économique; elle porte à la connaissance de ses publics les ressources et les services disponibles, s'efforce de promouvoir le Québec à l'étranger en qualité de partenaire économique et participe à la promotion touristique du Québec.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1983

Administrateurs et adjoints aux cadres supérieurs	1
Professionnels	11
Techniciens	3
Employés de bureau	8
Total	**23**

Principales réalisations en 1982-1983

Plusieurs des réalisations de la Direction des communications ayant été menées pour le compte de diverses unités administratives du Ministère, il en est fait mention dans les autres sections du présent rapport.

Il y a cependant lieu de souligner quelques-unes des nombreuses activités de communication.

Ainsi, la Direction s'est chargée de la rédaction, de la révision, de la traduction, de la production et de la diffusion de l'ensemble des imprimés publiés par le Ministère.

De plus elle a accueilli des journalistes de plusieurs pays, mis en oeuvre et coordonné la publication de sections spéciales dans de grands périodiques occidentaux à caractère économique. Ces activités relèvent d'un plan de communication destiné à soutenir la volonté ministérielle de favoriser les exportations québécoises et d'en augmenter le volume.

Par ailleurs la direction a soit organisé, soit contribué à la tenue de conférences et rencontres d'information à l'intention des médias et de tournées ministérielles en région.

Elle a également apporté un support technique et financier à des journalistes dont les reportages sur des marchés extérieurs ou des secteurs industriels ont pu contribuer à la réalisation d'objectifs majeurs du Ministère.

Le personnel de la Direction a préparé et diffusé dans la presse écrite du Québec des messages publicitaires destinés à faire connaître certains programmes d'aide aux entreprises. Il a aussi organisé la participation du Ministère à des expositions industrielles et commerciales tant au Québec qu'à l'étranger.

Enfin, il a effectué la recherche, la préparation et assuré la diffusion sur les ondes de la radio d'événements touristiques régionaux.

Recherche et planification

Direction générale de la recherche et de la planification

Cette direction générale étudie l'activité économique sous tous ses aspects. Elle s'intéresse particulièrement à la structure industrielle du Québec et à ses facteurs de développpement. Ses analyses portent aussi sur les politiques économiques, fiscales, tarifaires et commerciales du Canada et des pays avec lesquels le Québec entretient des relations commerciales. La D.G.R.P. fournit ainsi au Ministère les éléments de connaissance qui lui permettent de déterminer des orientations et des objectifs de développement industriel et commercial pour le Québec et de mettre en oeuvre des programmes pertinents. Ses travaux permettent donc de déterminer les priorités du Ministère.

Par ailleurs, la Direction générale entretient des contacts réguliers avec les organismes centraux de coordination des politiques économiques. Enfin, son statut d'unité de recherche et les ressources dont elle dispose lui valent d'être souvent mise à contribution dans des dossiers nécessitant une intervention à très court terme.

Sur le plan administratif, la D.G.R.P. est constituée de quatre directions: études industrielles, études régionales, politiques industrielles et études en relations économiques internationales. Toutefois, au cours de l'exercice 1982-1983, le personnel des études régionales a été intégré à d'autres directions.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1983

Administrateurs et adjoints aux cadres supérieurs	5
Professionnels	18
Techniciens	8
Employés de bureau	4
Total	**35**

La Direction des études industrielles

Le mandat de cette direction est d'étudier l'évolution de la structure manufacturière et de faire ressortir les perspectives et le potentiel de développement des secteurs industriels et des activités commerciales afin d'aider à l'élaboration des stratégies sectorielles.

Principales réalisations en 1982-1983

Une analyse comparative de la structure manufacturière du Québec, de l'Ontario et du Canada, qui s'étale sur plusieurs années, est constituée de dossiers portant sur des aspects particuliers. Les résultats de ces études sont immédiatement utilisés dans le cadre des autres travaux en cours à la direction. À ce jour, les dossiers complétés portent sur la propriété étrangère, la productivité, le degré d'intégration, la taille des établissements, l'intensité énergétique et les taux de croissance. Ils feront l'objet d'une publication au début de la prochaine année.

La Direction a également produit une étude comparative (Québec-Canada) de la production et de la consommation d'acier. Elle a mené une enquête auprès des manufacturiers de placages et de contre-plaqués qui a permis de cerner la problématique de ce secteur et d'évaluer ses perspectives de développement. Lors d'une étude sur l'industrie de la pétrochimie, elle a retracé l'évolution de ce secteur, dressé son bilan et dégagé ses possibilités de développement.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, la Direction a participé à l'évaluation des retombées économiques et industrielles de la désulfuration dans les usines de traitement du cuivre de Noranda, et du choix d'un centre d'élimination et de recyclage des déchets organiques dangereux.

Cette année, la D.G.R.P. s'est particulièrement intéressée au dossier de l'énergie; dans ce contexte, la Direction a étudié l'impact économique et industriel du projet pilote de l'Arctique, évalué les corridors proposés pour le projet de gazoduc Trans-Québec et Maritimes, analysé les projets d'interconnexion d'Hydro-Québec avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Angleterre, analysé l'impact des taux préférentiels d'électricité sur le développement économique et produit un dossier statistique élaboré sur l'industrie des fabricants d'équipement électrique industriel.

La Direction des politiques industrielles

Le mandat de cette direction est d'étudier les facteurs généraux de développement des entreprises afin de proposer des politiques gouvernementales de nature à soutenir ce développement.

Principales réalisations en 1982-1983

Cette année, la Direction a apporté sa contribution à l'élaboration et l'analyse de programmes d'aide. Dans le cadre du plan d'urgence proposé par le Ministre, et pour appuyer les travaux du groupe de travail fédéral-provincial, elle a effectué des recherches et préparé des documents d'analyse.

Dans le même ordre d'idées, la Direction a participé à un groupe de travail, dirigé par la Société de développement industriel (SDI), ayant pour mandat de préciser les critères et modalités de fonctionnement d'un nouveau programme d'aide aux entreprises du tertiaire moteur.

Par ailleurs, la Direction a participé au comité de travail formé par le Comité ministériel permanent de développement économique (CMPDE) pour évaluer l'impact économique des modifications au Régime de rentes du Québec (RRQ). Elle a préparé, pour les autorités du Ministère, un texte résumant les modifications proposées et commentant l'impact probable des nouvelles propositions sur les entreprises québécoises.

Mentionnons deux autres documents préparés au cours de l'année. Le premier, destiné au Sommet économique de la région de Québec, décrit l'évolution récente des principaux indicateurs économiques dans cette région. Le second identifie les facteurs de localisation et de développement des industries à technologie avancée, de même que les organismes impliqués dans les diverses étapes d'innovation et de mise en application de ces technologies.

La Direction des études en relations économiques internationales

Cette Direction analyse les politiques commerciales et tarifaires affectant les échanges économiques du Québec avec l'extérieur et propose des politiques susceptibles d'aider au développement de ces échanges.

Principales réalisations en 1982-1983

Au cours de l'année, la Direction a rédigé une vingtaine de monographies retraçant l'évolution des échanges commerciaux entre le Québec, le Canada et des pays comme l'Argentine, Cuba, l'Égypte, Hong Kong, Singapour, le Gabon...

Par ailleurs, elle a étudié certaines recommandations de la Commission du tarif du Canada afin de sensibiliser les milieux industriels et gouvernementaux à ces changements. Le cas échéant, ils pourront défendre leurs intérêts auprès de la Commission. Ces recommandations concernent la possibilité de supprimer dans la nomenclature tarifaire le concept de « produit fabriqué/non fabriqué au Canada »; l'impact du *Code sur la valeur en douane* sur le degré de protection tarifaire accordé aux divers secteurs industriels; et enfin le tarif de préférence générale accordé aux pays en voie de développement sur les téléviseurs couleurs et les chaussures en caoutchouc.

Dans le but d'aider l'Office québécois du commerce extérieur à définir sa stratégie de promotion vers les pays scandinaves, la Direction a réalisé des études de marché sur la Suède et la Finlande. Pour le même organisme, elle a produit trois documents d'information destinés aux séminaires « ventexport » sur les Antilles, la France et l'Allemagne.

Enfin, une importante étude établit le bilan de l'évolution des exportations du Québec vers les États-Unis depuis 1975, selon la nature des produits et leur degré de pénétration dans les diverses régions.

Développement de l'Industrie manufacturière et commercialisation des produits

Ce programme a pour objectif de rendre les entreprises manufacturières québécoises plus productives et concurrentielles, et les entreprises commerciales plus rentables. Il comprend cinq éléments: politiques et stratégies sectorielles; prospection de l'investissement et expansion des marchés; services aux entreprises manufacturières et aux commerces; infrastructure d'accueil à l'industrie; normalisation.

Les deux premiers relèvent respectivement de la Direction générale de l'industrie et de l'Office québécois du commerce extérieur et les trois suivants de la Direction générale des services aux entreprises. Il faut toutefois prendre note que la responsabilité de l'Office québécois du commerce extérieur a été confiée, en septembre 1982, au ministère du Conseil exécutif. Celui-ci a assuré l'intérim jusqu'à ce que le nouveau ministère du Commerce extérieur intègre l'O.Q.C.E.

à sa structure administrative en décembre 1982. Le rapport d'activité présente donc ici la période d'avril à septembre.

Politiques et stratégies sectorielles

La Direction générale de l'industrie

La Direction générale de l'industrie suit l'évolution de chaque secteur industriel dont le Ministère a la responsabilité, en dégage les orientations et possibilités de développement pour le Québec et en fait la promotion. Elle voit également à proposer des politiques, programmes et mesures gouvernementales propres à en stimuler l'expansion ou la consolidation, et elle administre les programmes qui lui sont confiés.

Pour s'acquitter de ce mandat, la Direction générale se préoccupe continuellement d'approfondir sa connaissance de chacun des secteurs industriels. Elle y parvient en réalisant et en commanditant des études, ainsi qu'en maintenant des contacts étroits avec les entreprises, les associations industrielles et les autres intervenants dans le secteur du développement industriel.

En pratique, cela se traduit par six blocs d'activités distincts. En effet, la Direction générale:

1. étudie l'évolution des secteurs industriels afin d'en diagnostiquer les problèmes et d'évaluer leurs perspectives d'avenir et leurs possibilités d'expansion au Québec;
2. mène des analyses dans le but de définir des objectifs et des orientations sectorielles de développement industriel, et de proposer au Ministère et au Gouvernement des politiques et stratégies d'intervention de nature à promouvoir la croissance des secteurs industriels ou à rationaliser leurs activités sur une base plus compétitive;
3. élabore et met en oeuvre des programmes et des mesures d'aide pour stimuler la croissance, consolider et rationaliser l'activité de certains secteurs industriels;
4. identifie et évalue les possibilités de réalisation de projets spécifiques susceptibles de se traduire par:

a) une activité de fabrication nouvelle ou additionnelle au Québec,

b) une activité d'exportation nouvelle ou additionnelle hors du Québec,

c) l'utilisation d'une technologie plus moderne et plus efficace par les entreprises manufacturières du Québec, et l'organisation des moyens requis pour promouvoir la réalisation de ces projets;

5. conseille les autorités gouvernementales, divers services gouvernementaux, les chefs d'entreprises et les autres agents économiques concernés par le développement industriel;
6. accueille les investisseurs étrangers et fait la promotion sélective des investissements manufacturiers.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1983

Administrateurs et adjoints aux cadres supérieurs	18
Professionnels	71
Techniciens	5
Employés de bureau	34
Total	**128**

Principales réalisations en 1982-1983

Nouveaux programmes d'aide à l'industrie

Pour faire suite aux études sectorielles et au diagnostic des besoins de l'industrie complétés l'an dernier, la Direction générale a conçu et supporté la mise sur pied de trois programmes d'aide à l'industrie. Ceux-ci visent les activités de recherche et d'innovation, l'industrie électronique et la concrétisation de projets industriels. La gestion des deux premiers programmes a été confiée à la Société de développement industriel (SDI), mais la Direction générale y joue un rôle très actif dans l'évaluation de la pertinence sectorielle. L'administration du troisième programme est assumée par chaque direction sectorielle de la DGI.

En vertu du *Programme d'aide aux activités de recherche et d'innovation*, les entreprises du secteur manufacturier et du tertiaire moteur, de même que les inventeurs et innovateurs peuvent bénéficier d'un prêt sans intérêt durant la période de développement et remboursable par redevances. Qui plus est, une partie du prêt est effacée en cas d'insuccès total ou partiel. La SDI s'engage ainsi à partager avec le bénéficiaire une partie du risque relié au développement et à la mise au point de produits, de services ou de procédés nouveaux ou grandement améliorés.

Grâce au *Programme d'aide à l'industrie électronique*, les entreprises de moins de 500 employé(e)s qui, depuis plus de deux ans, fabriquent des biens électroniques (ou conçoivent et développent des logiciels ou des progiciels) peuvent se voir attribuer une aide financière à la mise en marché de leurs produits au Québec. Cette assistance peut prendre la forme d'une subvention, d'une acquisition d'actions sans droit de vote ou d'un prêt sans intérêt.

Le *Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels* permet à une entreprise ou à un groupe d'entreprises industrielles d'accélérer la réalisation de

ses projets. En effet, le Ministère peut subventionner 50% du coût des études préalables.

Accroissement de la concertation

En 1982-1983, la Direction générale de l'industrie a accentué ses efforts de concertation auprès des divers intervenants gouvernementaux qui influencent le développement industriel. Par ailleurs les rapports détaillés présentés ci-dessous par chaque direction témoignent de l'importance des interventions de support aux associations sectorielles, tant dans les secteurs mis en difficulté par la conjoncture que dans ceux susceptibles d'être stimulés par d'importants projets publics. Plusieurs actions promotionnelles ont fait valoir les opportunités qui s'ouvrent au Québec par suite de sa grande disponibilité en électricité. Des efforts importants ont été consacrés pour appuyer la politique d'achat du gouvernement québécois et pour aider à maximiser les retombées économiques de grands programmes d'immobilisation gouvernementaux, notamment ceux reliés à l'environnement.

La Direction générale a publié 36 documents majeurs: études et répertoires sectoriels, analyses d'opportunité de développement et énoncés de politiques. Cette somme d'informations a été diffusée dans des réseaux publics et privés de plus en plus étendus.

Plus de 1 600 avis ou consultations brèves ont été fournis au ministère du Commerce extérieur dans le but de stimuler l'expansion des marchés et l'exportation de biens et de services québécois.

Enfin, la Direction générale a participé à plusieurs missions d'échange technologique ou d'acquisition de connaissances, tant avec le ministère du Commerce extérieur qu'avec le ministère des Affaires intergouvernementales, et elle s'est jointe aux efforts du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) dans la poursuite d'objectifs communs.

Activité conseil

Les « avis et conseils » occupent une place stratégique à la Direction générale de l'industrie. En effet, ils se situent au coeur des relations régulières qu'entretient la DGI avec les autres intervenants. Mieux que toute autre activité, ils permettent de réaliser de façon concrète et continue cette *coordination sectorielle* qui constitue l'un des rôles clés de la DGI.

Au cours de l'exercice, l'activité conseil a mobilisé 26% de l'affectation des ressources. Ceci représente une augmentation de 13% par rapport à l'année précédente. Malgré des coupures d'effectifs, la DGI a produit 3 065 avis écrits représentant plus de 14 000 heures-personnes. Elle a aussi répondu à 16 564 consultations verbales au bénéfice de sa clientèle.

Tableau 1A
Rapport d'activités exercice 1982-1983
Demandes d'information ou d'avis réparties selon les requérants

	Demandes		Temps-réponse	
Provenance	**Nombre**	**%**	**Heures**	**%**
— Ministère de l'Industrie,du Commerce et du Tourisme	1 384	45,15	5 288	37,67
— Sociétés d'État rattachées au MICT	369	12,03	2 565	18,27
• Société de développement industriel	199		1 705	
• Autres	170		860	
— Autres ministères et organismes du gouvernement du Québec	492	16,05	2 363	16,83
• OPDQ (Programme expérimental de création d'emplois communautaires)	80		616	
• Ministère du Commerce extérieur(1)	258		863	
• Autres	154		884	
— Ministère et organismes du gouvernement du Canada(2)	52	1,72	223	1,61
— Entreprises et associations industrielles	573	18,69	2 877	20,49
— Autres requérants NCA	195	6,36	721	5,13
Total	**3 065***	**100**	**14 036**	**100**

(1) Comprenant l'Office québécois du commerce extérieur, rattaché à ce ministère en cours d'exercice.

(2) Comprenant la participation à certains comités et groupes de travail.

* Il existe un léger écart entre certaines données de ce tableau et les compilations cumulatives des rapports synthèses d'activités bimestriels. Ces écarts proviennent de deux sources:

a) l'addition des interventions du Centre de documentation et d'information;

b) certains ajustements de fin de période.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TOURISME

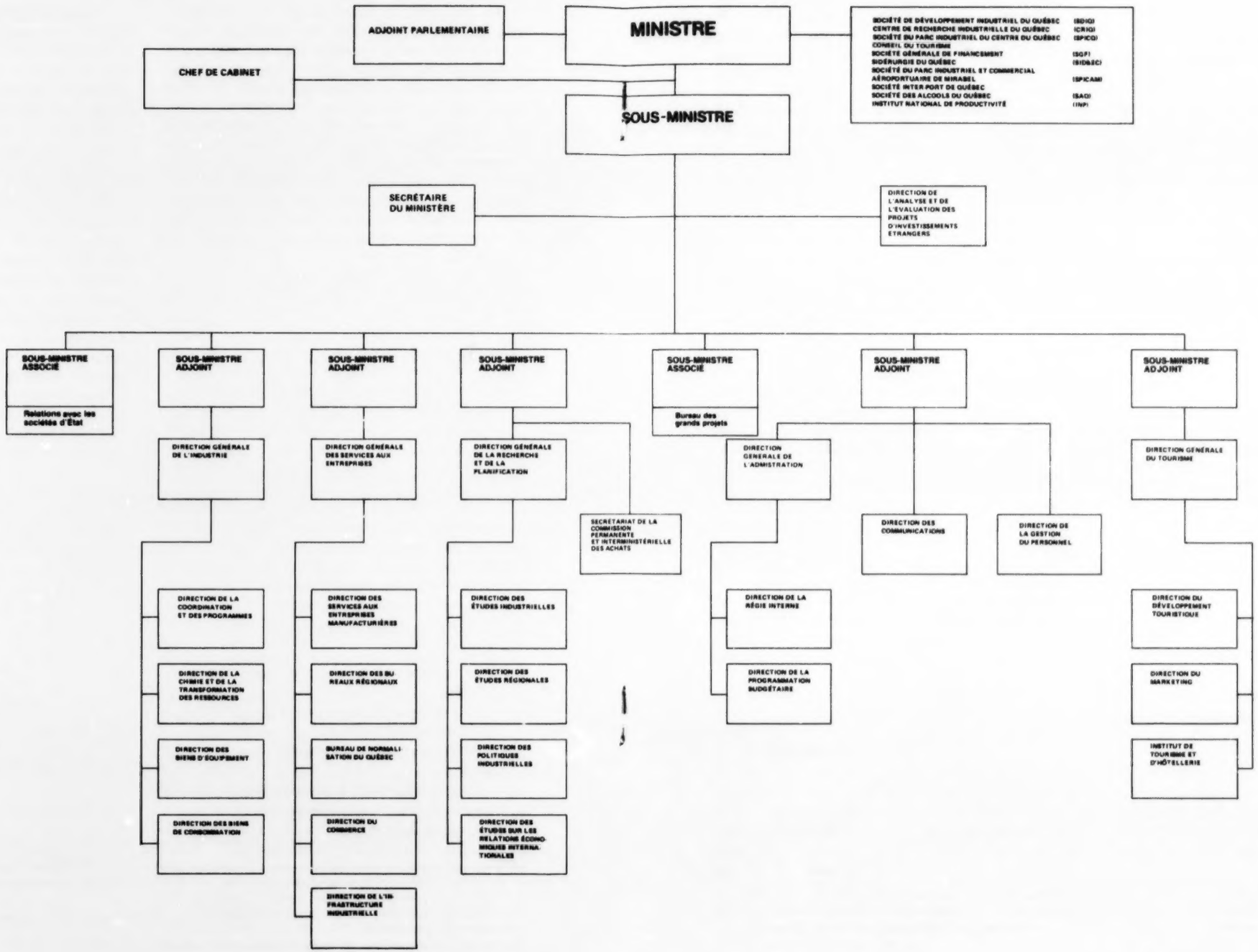

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
MARS 1985

Tableau 1B

Demandes d'information ou d'avis réparties par direction répondante

Direction répondante	Demandes		Temps-réponse	
	Nombre	%	Heures	%
Direction de la coordination et des programmes	686*	22,38	1 299	9,25
Direction de la chimie et de la tranformation des ressources	512*	16,72	2 549	18,16
Direction des biens d'équipement	1 107*	36,11	5 966	42,47
Direction des biens de consommation	760*	24,79	4 229	30,12
Total	**3 065***	**100**	**14 043**	**100**

* Il existe un léger écart entre certaines données de ce tableau et les compilations cumulatives des rapports synthèses d'activités bimestriels. Ces écarts proviennent de deux sources:
a) l'addition des interventions du Centre de documentation et d'information;
b) certains ajustements de fin de période.

Tableau 2A

Rapport d'activités exercice 1982-1983

Consultations brèves réparties selon les requérants

Provenance	Demandes (1)	
	Nombre	%
— Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme	4 029	24,32
— Sociétés d'État rattachées au MICT	1 581	9,54
• Société de développement industriel	516	
• Autres	1 065	
— Autres ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 893	17,46
• OPDQ (Programme expérimental de création d'emplois communautaires)	107	
• Ministère du Commerce extérieur (2)	1 434	
• Autres	1 352	
— Ministère et organismes du gouvernement du Canada	700	4,3
— Entreprises et associations industrielles	5 354	32,32
Autres	1 998	12,06
Total	**21 029***	**100**

(1) La DGI considère que le temps moyen consacré à remplir chaque demande est d'une demi-heure, sauf pour la Direction de la coordination et des programmes où ce temps est estimé à 10 minutes; les consultations brèves ont donc requis 7 646 heures de traitement pour l'ensemble de la DGI.

(2) Comprenant l'Office québécois du commerce extérieur, rattaché à ce ministère en cours d'exercice.

* Il existe un léger écart entre certaines données de ce tableau et les compilations cumulatives des rapports synthèses d'activités bimestriels. Ces écarts proviennent de deux sources:
a) l'addition des interventions du Centre de documentation et d'information;
b) certains ajustements de fin de période.

Tableau 2B

Consultations brèves réparties par direction répondante

Direction répondante	Demandes (1)	
	Nombre	%
Direction de la coordination et des programmes	1 908*	11,54
Direction de la chimie et de la transformation des ressources	2 121*	12,8
Direction des biens d'équipement	6 796	41,02
Direction des biens de consommation	5 739	34,64
Total	**16 564***	**100**

(1) La DGI considère que le temps moyen consacré à remplir chaque demande est d'une demi-heure, sauf pour la Direction de la coordination et des programmes où ce temps est estimé à 10 minutes; les consultations brèves ont donc requis 7 646 heures de traitement pour l'ensemble de la DGI.

* Il existe un léger écart entre certaines données de ce tableau et les compilations cumulatives des rapports synthèses d'activités bimestriels. Ces écarts proviennent de deux sources:
a) l'addition des interventions du Centre de documentation et d'information;
b) certains ajustements de fin de période.

Direction de la coordination et des programmes

Rapports soutenus avec les associations industrielles sectorielles

La Direction générale de l'industrie favorise la création et le développement d'associations industrielles sectorielles en leur offrant une assistance professionnelle et financière. Le versement de subventions de démarrage peut s'étaler sur les quatre premières années d'opération. En 1982-1983, les associations suivantes se sont vu accorder de tels octrois pour un total de plus de cent mille dollars: le Conseil de l'industrie électronique du Québec; l'Association des fabricants de matériel agricole; l'Association des charbonniers et briquettiers du Québec; l'Association des fabricants de fibre de verre du Québec; l'Association de l'industrie de la maçonnerie du Québec; l'Association des fabricants et distributeurs de l'industrie de la cuisine du Québec; l'Association québécoise de l'industrie du nautisme; et enfin l'Association du disque et de l'industrie du spectacle du Québec.

Par ailleurs, huit subventions totalisant près de deux cent mille dollars ont été autorisées, à l'égard d'activités spécifiques, à des associations oeuvrant dans les domaines de la chaussure, du béton et de la maçonnerie, du meuble et du bois ouvré, des industries de la cuisine et du matériel agricole.

Service de la promotion industrielle (SPI)

En faisant connaître aux promoteurs-investisseurs étrangers les avantages offerts par le Québec, le Service de la promotion industrielle cherche à susciter l'implantation de nouvelles entreprises manufacturières et la réalisation de projets en coparticipation avec les entreprises québécoises. Au cours de l'exercice, ses activités ont été fortement influencées par une conjoncture économique internationale qui n'a pas connu le revirement favorable escompté en début d'année.

Accueil de dossiers d'investissement

Le ralentissement généralisé de l'activité économique a eu un effet sur le nombre et l'évolution des dossiers de promotion.

Néanmoins, le SPI a ouvert 190 dossiers d'investissement, contre 139 l'année précédente. Les dossiers en provenance de l'Europe forment 60% du total; 39 proviennent d'Allemagne, ce qui constitue une augmentation importante sur 1981-1982. Par contre le nombre de dossiers américains est resté stable à 31.

Plus de 75% des dossiers concernent des industries de biens d'équipement (96 dossiers) ou des industries de la chimie et de la transformation des ressources (49) dont la plupart font partie des secteurs prioritaires de développement au Québec. Citons notamment les industries des produits électroniques (31 dossiers), de la machinerie (35), du matériel de transport (23) et des produits chimiques (31). Quant aux biens de consommation, ils totalisent 35 dossiers, soit 18% de l'ensemble.

Coordination de projets

Bien que les investisseurs étrangers déposent leurs demandes à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, au ministère de l'Expansion économique régionale ou à la Société de développement industriel, le Service de la promotion industrielle continue de jouer un rôle de coordination très important à cette étape. En effet, il aide le promoteur à aplanir tout obstacle à la réalisation de son projet.

En 1982-1983, les sept dossiers qui ont ainsi abouti à une implantation ou à une coparticipation ont donné lieu à des investissements de plus de 29 millions de dollars et à la création de 175 emplois. De plus, 7 autres dossiers, impliquant des investissements potentiels de 36,2 millions de dollars et la création de 735 emplois, en étaient à l'étape de la coordination au 31 mars 1983.

Prospection hors Québec

Cette année, le Service a donné une nouvelle impulsion à la prospection de promoteurs-investisseurs à l'étranger. Des stands d'information ont en effet été installés sur le site des expositions internationales suivantes: *Foire de Hanovre* (RFA), *National Petroleum Show* (Calgary), *Automotive News World Expo* (Détroit), *Fameta* (RFA) et *Wescon* (Californie).

Par ailleurs, deux séminaires d'information ont été réalisés en France et en Grande-Bretagne. Organisés en collaboration avec un organisme prestigieux du pays hôte, ils visaient à promouvoir certains secteurs prioritaires auprès d'un auditoire d'industriels sélectionnés en fonction de leur intérêt potentiel à considérer un investissement au Québec.

Enfin, quatre missions spécifiques ont été effectuées en Europe et aux États-Unis en rapport avec des dossiers d'investissement en cours, ou pour rejoindre un nombre restreint d'entreprises choisies en fonction de certaines catégories de produits.

Notons que les versions française et anglaise de la brochure *Implantation de votre entreprise au Québec*, le plus important instrument de promotion disponible au Service de la promotion industrielle, ont été mises à jour en 1982-1983.

Service de la coordination

Le mandat du Service de la coordination comprend les quatre aspects suivants: concrétisation des interventions multisectorielles de la Direction générale de

l'industrie auprès des ministères, directions ou organismes à vocation non sectorielle; évaluation de l'impact des actions de la DGI; proposition de mesures destinées à optimiser le rendement de ces actions; organisation de services de support, notamment au niveau de la programmation des activités et de l'information de gestion.

Relations avec les ministères et organismes provinciaux

Conjointement avec le ministère des Affaires intergouvernementales, le Service de la coordination a mis l'accent cette année sur la programmation de missions conjointes fonctionnaires-industriels, tant dans le cadre de la Commission permanente de coopération franco-québécoise que dans celui des échanges avec les autres pays. On s'attend à ce que sur les 25 projets proposés, une quinzaine puissent être réalisés au cours du prochain exercice.

À la demande du ministère de l'Environnement du Québec, le Service a suscité la formation d'un comité interministériel d'harmonisation des retombées économiques de la réglementation sur le milieu atmosphérique. Il s'est également occupé de concerter la réaction du MICT au projet de réglementation sur les déchets dangereux. Par ailleurs, il a traité 80 demandes d'avis sur des études d'impact pour trois directions générales du Ministère.

Le Service a participé à l'évaluation de l'impact du Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) sur le secteur industriel, et assuré la concertation entre ce programme et le MICT. De même il s'est vu confier la continuité de la collaboration avec le Programme expérimental de soutien à l'emploi scientifique (PESES) du ministère de la Science et de la Technologie.

Service des programmes

Avant que sa gestion ne soit transférée à la Société de développement industriel le 1er novembre 1982, le Service des programmes s'occupait de quatre programmes d'aide financière s'adressant aux entreprises manufacturières du Québec.

Les programmes *PME-Innovatrice* et *Innovation-Chaussure* sont maintenant terminés, les dernières demandes ayant été autorisées le 30 septembre 1982. Le programme *Innovation-Meuble* se poursuivra jusqu'au 31 août 1983. Quant au *Programme de modernisation textile-vêtement*, le Gouvernement a mis un terme à trois de ses quatre volets afin d'éviter toute duplication avec les programmes de l'Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI); toutefois, l'aide à la formation et au démarrage de groupements d'entreprises se poursuit jusqu'au 31 mars 1985 et est étendue aux industries du meuble et de la chaussure.

Cette année, 26 projets ont reçu des prêts totalisant 8,3 millions de dollars, en vertu du *Programme visant à favoriser l'expansion de l'entreprise manufacturière*, ce qui a généré des investissements privés de plus de 15 millions de dollars. En cinq ans, 208 demandes auront donc été acceptées, pour une valeur de 63,3 millions de dollars en prêts autorisés. Conçu à l'origine comme un programme de courte durée visant à accélérer la réalisation de projets industriels innovateurs et ambitieux, il avait fait l'objet, en 1979, d'une prolongation de trois ans en raison de son succès auprès des PME. La majorité des projets (64%) visent l'introduction de nouveaux produits sur le marché, alors que les innovations technologiques sur les procédés ou la pénétration de nouveaux marchés représentent respectivement 20% et 16% du nombre total de projets. Près de 55% des projets se situent dans les secteurs des produits métalliques, de la machinerie, de l'équipement de transport et des produits électriques et électroniques.

En 1982-1983, 41 projets ont reçu l'appui du *Programme visant à stimuler l'innovation dans l'industrie du meuble*, sous forme de subventions totalisant 2,5 millions de dollars. Depuis le début du programme, 164 projets ont été subventionnés pour un total de 8,8 millions de dollars. L'aide financière consentie a été utilisée principalement dans la réalisation de projets d'« innovation-produit », dans l'accroissement de l'effort de promotion et dans l'embauche de spécialistes. Étant donné que 200 entreprises (sur les 700 que compte le secteur) ont une taille suffisante pour former la clientèle-cible du programme, celui-ci a été prolongé jusqu'au 31 août 1983. Ainsi, une proportion plus grande de cette clientèle pourra y participer.

Les 14 projets qui ont reçu l'appui du *Programme visant à stimuler l'innovation dans l'industrie de la chaussure* se sont vu accorder des subventions de près de 1,1 millions de dollars. Ce programme, qui est maintenant terminé, aura touché la plupart des entreprises du secteur. En effet, 82 projets ont été subventionnés depuis le début, pour un montant total de 5,9 millions de dollars. Les résultats ont été particulièrement intéressants au niveau des volets « innovation-produit » et « accroissement de l'effort de marketing ». Ce secteur n'en a pas moins connu une période difficile à la suite de la décision du gouvernement fédéral de ne pas maintenir les contingentements sur les importations de chaussures de cuir après le 1er décembre 1981. Même si certains correctifs ont été apportés par la suite, la situation du secteur demeure fragile, et la Direction générale de l'industrie suit de près l'application des mesures d'aide financière, administrées dorénavant par l'OCRI.

Au cours de l'exercice, 59 projets se sont vu accorder 10,6 millions de dollars en vertu du *Programme de modernisation des industries du textile, de la bonneterie et du vêtement*. Les subventions ont pu générer des investissements privés de près de 45 millions de dollars. Depuis le début du programme, 214 projets ont reçu un total de 27,6 millions de dollars; le coût des projets reliés à cette aide financière s'établit pour sa part à 114,5 millions de dollars. Près de 60% des demandes proviennent des industries du vêtement et de la bonneterie. Le volet « modernisation des équipements » représente 95% de l'aide autorisée, et les projets d'étude, 5%. Compte tenu de la mise sur pied en octobre 1981 d'un programme fédéral (OCRI) qui recoupait substantiellement le contenu du programme québécois, celui-ci a été suspendu en date du 1er décembre 1982, à l'exception du volet d'aide aux groupements d'entreprises.

Direction de la chimie et de la transformation des ressources

Les travaux de cette direction sont axés sur l'analyse des secteurs dont elle a la responsabilité et sur l'assistance aux projets d'implantation qui en découlent. Les études et documents qu'elle prépare sont surtout diffusés auprès des agents gouvernementaux de développement industriel.

Service des produits du bois et des minéraux

Cette année, le Service a publié un répertoire de l'industrie du placage et du contreplaqué et poursuivi ses études sur les retombées industrielles qu'entraînerait l'utilisation de l'hydrogène électrolytique comme source d'énergie. Mais il a surtout réalisé sept études importantes sur l'industrie de la chimie inorganique.

On a ainsi évalué les risques inhérents à la reprise en charge de l'usine de carbure de calcium de Shawinigan par de nouveaux investisseurs. Une seconde étude conclut à la probabilité de l'expansion de l'industrie de fabrication du chlorate de sodium au Québec, grâce d'une part à l'octroi de blocs d'électricité avec les rabais tarifaires consentis par Hydro-Québec, et d'autre part à l'accroissement prévu des marchés américains.

Une étude du marché des absorbants industriels a permis de dégager des conclusions encourageantes sur le marché de ces produits dans l'Est canadien. Par ailleurs le projet d'implantation d'une usine de fabrication de carbonate de calcium et de chlorure de calcium apparaît comme viable. La conjoncture retarde cependant la prise d'une décision dans ce dossier piloté par la Société générale de financement en collaboration avec le Ministère.

Un investissement majeur de 335 millions de dollars serait susceptible de créer près de 250 emplois dans un complexe d'ammoniac-urée; le projet suppose l'association de sociétés d'État avec une société française. Une autre société, hongroise celle-là, envisage, en coparticipation, un projet d'usine de verrerie de table. Enfin, une étude sur l'industrie du bioxyde de titane conclut à la possibilité de l'expansion de ce secteur au Québec; une stratégie d'intervention pourra maintenant être développée.

Service des produits chimiques

Dans le domaine de la pétrochimie, comme le Québec ne possède pas seul la solution permanente à la survie de cette industrie, le Service est intervenu auprès du gouvernement fédéral afin que celui-ci prenne les mesures d'urgence indispensables à la survie du Centre pétrochimique montréalais (Pétromont). Le 3 mars 1983, le gouvernement fédéral offrait son aide à Pétromont sous forme de contributions remboursables de 25 millions de dollars, à la condition que Québec alloue un montant égal, ce qui fut accepté.

En ce qui concerne la transformation du caoutchouc, le Service a contribué à empêcher la rémission des droits de douane sur les importations de pneus au Canada. Cette rémission aurait eu un impact très négatif sur les investissements des compagnies spécialisées au Québec. Signalons également que le Service a collaboré à la création de Recytec, une entreprise qui s'intéresse à la production d'énergie à partir de pneus usés.

Préoccupé du développement des biotechnologies, le Service a collaboré avec de nombreux organismes, et notamment avec la Société générale de financement (SGF), en vue de la création d'entreprises en coparticipation. Enfin, il a réalisé un profil du secteur du plastique renforcé et approuvé pour diffusion un répertoire des entreprises de transformation des plastiques.

Service des produits métallurgiques

Parmi les travaux réalisés cette année, citons un profil sectoriel des fonderies de métaux ferreux, qui a permis de définir la problématique du secteur dans le contexte manufacturier québécois et débouchera sur un énoncé de politique.

Par ailleurs un support technique a été apporté au ministère de l'Environnement dans ses efforts pour réduire les émissions atmosphériques de l'usine Horne de Mines Noranda Ltée. Cela a permis de mettre en place les éléments essentiels à l'élaboration d'une politique d'intervention.

Enfin, le Service a revu tous les secteurs industriels grands consommateurs d'électricité qui sont sous la juridiction de la Direction générale. Il sera donc en mesure d'identifier les opportunités d'investissement à court ou moyen terme et d'intervenir dans les dossiers les plus actifs dans un effort de relance de

l'économie. Dans cette perspective, l'utilisation de l'électricité comme facteur de développement industriel a fait l'objet d'une proposition à la direction.

Direction des biens d'équipement

La Direction des biens d'équipement suit de près l'évolution du secteur industriel des produits électriques et électroniques, des équipements de transport et de la machinerie. À l'instar des travaux des autres directions sectorielles, ses études et analyses ont pour objectif de proposer des orientations et des possibilités nouvelles de développement et font parfois l'objet d'énoncés de politiques gouvernementaux.

Service des produits électriques et électroniques

À la suite de la publication du « Virage technologique », et de l'acceptation par le Gouvernement des mesures d'aide financière proposées par le Service, celui-ci a contribué, de concert avec la Société de développement industriel, à la mise en place de l'infrastructure administrative du Programme d'aide à l'industrie électronique.

Les efforts consentis par le Service pour appuyer un projet de la firme Télécâble Vidéotron ont permis l'apport d'une aide financière spéciale résultant en la création d'une nouvelle entreprise manufacturière pour la production en grande série à compter de 1984 des systèmes d'information à domicile Vidacom.

Le Service a également apporté son concours en vue de maximiser les impacts économiques et technologiques pour le Québec d'importants contrats d'acquisition de matériel électronique. Il s'agit de l'achats de radio-mobiles pour la police de la Communauté urbaine de Montréal (C.U.M.) et de l'acquisition de nouveaux terminaux pour Loto-Québec.

Par ailleurs un profil élaboré du secteur de l'informatique, réalisé en cours d'année, a permis de dégager des orientations pour assurer l'expansion de cette industrie en mettant l'accent sur les créneaux à haut potentiel de développement.

Plusieurs études menées par le Service ont conduit à d'heureux résultats dans l'industrie des produits électriques. Ainsi, à la suite de la diffusion de l'étude sur la quincaillerie de ligne, plusieurs entreprises ont entamé des démarches pour augmenter leur fabrication de produits dans ce secteur. Les efforts conjugés d'Hydro-Québec et du Service auront donc permis d'augmenter la part des entreprises québécoises au marché local de 15% en 1980 à 55% en 1982.

Service des équipements de transport

En décembre 1982, les retombées certaines pour le Québec du programme d'achat canadien des avions de chasse CF-18A s'élevaient à 204 millions de dollars, soit 26,3% du total. La probabilité d'accroître la part du Québec au delà de 30% étant très faible, le Service des équipements de transport s'est appliqué à réclamer auprès du fédéral des retombées compensatoires qui seules permettront d'atteindre les 50% de retombées promises au départ. Par ailleurs les efforts pour accroître les retombées du programme d'achat des avions patrouilleurs Aurora se sont poursuivis et des résultats probants ont été obtenus.

Pour augmenter les exportations de produits aéronautiques, le Service a identifié plusieurs occasions d'affaires et réorienté les actions de promotion en collaboration avec le ministère du Commerce extérieur. Il a aussi déployé maints efforts pour favoriser l'implantation d'un fabricant d'hélicoptères au Québec, et appuyé le projet d'achat coopératif d'avions CL-215 de Canadair par les provinces, qui aidera grandement à conserver des emplois chez Canadair.

D'autre part, dans le secteur du matériel de transport urbain, le Service a élaboré un projet de fabrication de prototypes pour le métro de surface de Montréal en vue de maximiser les retombées économiques des contrats de transport en commun.

Dans le secteur de la construction navale, le Service a sensibilisé les entrepreneurs québécois à diverses occasions d'affaires dans le monde, et encouragé des entreprises à fabriquer des pièces et équipements maritimes. Il a, de plus, évalué les politiques fédérales ayant un impact sur la construction navale au Québec.

L'industrie du véhicule motorisé a fait l'objet d'une définition d'orientations et d'objectifs de développement. Dans le dossier Chrysler, le Service a fait valoir les intérêts du Québec auprès du groupe de travail canadien sur l'industrie de l'automobile.

Mentionnons encore que le Service a colligé des renseignements sur le marché des équipements reliés aux nouveaux carburants en précisant des orientations de développement possibles, et qu'il a évalué les possibilités de sous-traitance dans le domaine des pièces de moteurs diesels et des véhicules militaires.

Service de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage

Dans le but de contrer la baisse des projets d'investissement dans l'industrie des pâtes et papier, et la hausse des importations de machines, ce service a amené une compagnie finlandaise et une compagnie québécoise à négocier des ententes pour la fabrication au Québec de certaines pièces d'équipement.

Avec son assistance, des ententes de coopération et de fabrication sous licence entre entreprises françaises et québécoises se sont matérialisées, ou sont

en voie de l'être, pour la production au Québec de matériel de mines et de carrières.

Des missions en Europe ont permis à 16 sociétés québécoises de négocier des accords de fabrication sous licence de machinerie et d'équipement pour le traitement des eaux usées. Quelques unes de ces sociétés ont déjà signé des ententes.

À la suite d'autres missions en Europe, la possibilité de l'implantation d'une firme allemande fabriquant des machines-outils pour travailler le métal apparaît très bonne.

Par ailleurs le Service a publié un document encourageant la fabrication au Québec d'équipement destiné aux grandes compagnies et servant à l'assainissement de l'air. Des négociations se poursuivent entre une entreprise française et une entreprise québécoise pour l'étude, la conception et la fabrication sur mesure de tels systèmes au Québec.

Enfin, le Service a préparé un document analysant l'offre et la demande au Québec de machinerie pour l'emballage et le conditionnement. Cette analyse porte également sur les moyens à prendre pour accélérer le développement de ce secteur.

Direction des biens de consommation

En plus de participer aux activités planifiées pour elle, cette direction dispense ses avis et conseils à des organismes gouvernementaux et aux milieux industriels. Elle assure aussi l'analyse des dossiers sousmis par les entreprises aux programmes sectoriels administrés par la Direction générale de l'industrie.

Service des produits du bâtiment

Au cours de l'année, ce service a complété des études et des répertoires de nombreux secteurs industriels spécialisés dans la fabrication des produits du bâtiment — des produits de béton à la quincaillerie pour portes, fenêtres, armoires, meubles et cercueils, en passant par les bâtiments préfabriqués en acier, les appareils sanitaires et les accessoires de salle de bain, les pare-vapeur, les isolants, les coupe-froid et l'acier de construction.

Service de l'ameublement et des autres produits de consommation

Le Service de l'ameublement et des autres produits de consommation a produit des études sur l'industrie du meuble de bureau, sur l'industrie des articles de bureau, sur l'industrie des articles de sport de même que sur l'industrie de l'imprimerie (revues, périodiques et formules d'affaires). Le Service a aussi participé à la préparation de l'*État de la situation dans le meuble* en vue de la session de la Conférence sur l'industrie du meuble prévue pour juin 1983.

Enfin, le Service a préparé un répertoire des manufacturiers, produits et distributeurs québécois des produits médicaux, de même qu'un profil du secteur des fournitures médicales et chirurgicales jetables.

Service des produits du textile et de l'habillement

En 1982-1983, le Service a apporté son assistance financière et sa collaboration technique à la formation du Centre québécois de productivité du textile et du Centre de productivité du vêtement. Les organismes sont maintenant en place et des conseils d'administration ont été nommés.

À la suite de cette création, le Service a assisté l'Association des manufacturiers de vêtements du Québec (AMVQ) dans la révision de ses champs d'intervention et de son mandat, ainsi que dans la restructuration de ses activités et la promotion de son image dans le milieu industriel.

Le Service a de plus formé un comité de travail pour élaborer un plan quinquennal visant la restructuration et le développement des activités de l'Association des entrepreneurs en couture du Québec (AECQ). Depuis, il a préparé et tenu trois rencontres régionales de sensibilisation avec 21 confectionneurs à forfait.

Dans le secteur de la mode, le service des produits du textile et de l'habillement a identifié les principaux intervenants du milieu et organisé une « Journée d'étude sur la mode »; par la suite, un comité a été formé en vue de planifier la promotion de la mode québécoise; ce comité, dont les travaux étaient dirigés par le Service, a recommandé la création d'un « Centre de la mode québécoise »; une vingtaine de rencontres de travail ont été nécessaires pour en arriver à ce consensus.

Prospection de l'investissement étranger et expansion des marchés

L'Office québécois du commerce extérieur

Voué au développement du commerce international, l'O.Q.C.E. a pour mandat de favoriser l'augmentation des exportations québécoises, de susciter ou de collaborer à la conclusion d'échanges technologiques et de guider les investisseurs étrangers intéressés au Québec. Pour réaliser ses objectifs, il apporte aux chefs d'entreprise son appui technique et financier.

L'Office fait l'analyse et la prospection des marchés extérieurs afin de faciliter l'accès aux entreprises québécoises. Il les invite à participer à des expositions internationales et organise des activités de promotion à l'étranger. L'O.Q.C.E. vise aussi à accroître le nombre d'entreprises exportatrices en offrant des cours en commerce extérieur et des séminaires sur des marchés étrangers précis.

Ces services sont disponibles grâce à son personnel du bureau de Montréal mais aussi par l'entremise des conseillers économiques et des attachés commerciaux en poste dans 16 villes étrangères. Les conseillers économiques connaissent à fond le milieu québécois tandis que les attachés commerciaux sont particulièrement au fait de l'économie des territoires couverts par chaque délégation (leurs noms et adresses apparaissent à l'annexe A).

Sur le plan administratif, l'O.Q.C.E. comprend un secrétariat et quatre directions. La Direction Amérique du Nord étudie l'évolution de la demande dans ces territoires, met sur pied divers moyens d'action et les intègre aux priorités régionales et sectorielles. La Direction Europe s'efforce de promouvoir les regroupements d'entreprises pour l'exportation sur ce marché et favorise cette formule par le biais de programmes d'assistance financière. Elle procède aussi à la prospection d'investissements, notamment dans les secteurs de l'électrochimie, de l'électrométallurgie et du matériel minier. Quant à la Direction Afrique, Amérique latine, Asie et Océanie, elle fait porter ses efforts de promotion auprès de moyennes entreprises manufacturières qui possèdent déjà une bonne expérience dans la vente à l'exportation, de même qu'auprès de sociétés de service oeuvrant dans le domaine de l'ingénierie, de sociétés commerciales d'exportation et de consortiums à l'exportation.

Enfin, le mandat de la Direction des services d'initiation aux techniques d'exportation est de sensibiliser le milieu industriel québécois aux avantages qui découlent d'une présence dynamique sur les marchés extérieurs. Pour ce faire, elle organise des cours et des séminaires sur l'exportation et sur des marchés étrangers. Elle a également mis sur pied un centre de documentation dont le personnel répond aux demandes de renseignements et de consultation.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1983*

Administrateurs et adjoints aux cadres supérieurs	9
Professionnels	55
Techniciens	1
Employés de bureau	22
Total	**87**

* Cette liste ne comprend pas les 22 attachés commerciaux des Services économiques des délégations du Québec.

Principales réalisations du 1er avril au 31 août 1982

Le Programme APEX, administré par le Secrétariat, offre des subventions sur une base individuelle pour diverses activités de prospection. Ces subventions couvrent une partie des frais de transport, de promotion et de construction de stands, de même qu'une allocation quotidienne. D'avril à septembre 1982, 50 demandes ont été approuvées, pour des montants la plupart du temps inférieur à 10 000 $.

Durant cette période, des industriels québécois ont reçu 148 acheteurs étrangers, grâce à la collaboration du secrétariat de l'O.Q.C.E. La grande majorité de ces acheteurs, soit 136, provenaient de l'Amérique du Nord, 2 de l'Europe et 10 du reste du monde.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de prospection et de promotion, la Direction Amérique du Nord a participé à l'organisation de 12 expositions industrielles et commerciales.

Mentionnons également que les trois directions sectorielles de l'Office ont soutenu la réalisation de 17 missions québécoises à l'étranger, soit 5 en Amérique du Nord, 4 en Europe et 8 dans le reste du monde.

Enfin, la Direction des services d'initiation aux techniques d'exportation a organisé 3 séminaires et coordonné la tenue de 4 cours portant sur divers aspects de l'exportation.

Services aux entreprises manufacturières et au commerce

La Direction générale des services aux entreprises

Cette direction générale assiste les entreprises du Québec afin d'accroître leur productivité et d'assurer leur prospérité. Elle offre plusieurs programmes d'aide technique et financière aux petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales. Elle administre diverses lois, établit et publie des normes industrielles. Elle oeuvre à la mise en place et à l'aménagement d'espaces industriels bien équipés, et ce, en collaboration avec les municipalités auxquelles elle apporte de plus son soutien pour la création et le maintien des commissariats industriels. En outre, ses délégués régionaux facilitent à tous l'accès aux programmes d'aide et entretiennent un dialogue constant entre les entreprises et le Ministère.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1983

Administrateurs et adjoints aux cadres supérieurs	11
Professionnels	96
Techniciens	9
Employés de bureau	42
Total	**158**

La Direction des services aux entreprises manufacturières

Le mandat de cette direction est de contribuer à améliorer la qualité de la gestion dans les petites et moyennes entreprises québécoises. Elle l'accomplit en organisant des séminaires de sensibilisation auprès de groupes de propriétaires et de dirigeants de PME, et en offrant des services de conseil en gestion dans des entreprises individuelles.

Principales réalisations en 1982-1983

L'activité d'animation consiste en des séminaires d'une journée regroupant à la fois une douzaine de propriétaires ou cadres de PME. Des conseillers spécialisés du Ministère y traitent de l'une des facettes de la gestion d'une PME, à savoir le marketing, la production, le prix de revient, l'informatique, la productivité... En 1982-1983, ces activités ont atteint près de 650 gens d'affaires.

Le conseil en gestion est de loin l'activité la plus importante, du moins quant à l'allocation des ressources. En effet, 80% du temps des conseillers de la direction y est consacré. La clientèle visée est la PME manufacturière comptant de 10 à 50 employés. Ces interventions se font à partir des bureaux de Montréal et de Québec.

Elles peuvent être de longue ou de courte durée. Dans le premier cas, le conseiller effectue un diagnostic complet des forces et des faiblesses de l'entreprise, puis propose des recommandations. Finalement, un rapport conclut sur le degré d'application des recommandations dans l'entreprise. Au total, 324 dossiers de longue durée ont été reçus au cours de l'année, et 564 interventions de courte durée ont été réalisées.

Le Programme d'aide gestion-marketing a été mis sur pied en 1982-1983 dans le cadre du volet structurel du Programme de soutien de l'économie et de création d'emplois. Celui-ci vise à améliorer la fonction marketing au sein de la PME manufacturière québécoise, de façon à favoriser la rentabilité de l'ensemble de ses activités de production et à renforcer sa position concurrentielle sur les marchés intérieur et étranger.

Le programme comprend trois volets. Le premier comporte la réalisation d'études sur la gamme des produits d'une entreprise, son marché ou ses méthodes de commercialisation. Le second prévoit le recours à des experts-conseils, afin de mettre sur pied une structure organisationnelle en marketing. Et dans le cadre du troisième on s'occupe de la création de matériel publicitaire.

Le programme a débuté à la fin de 1982 avec un budget d'un million et demi de dollars, ce qui a permis d'accorder des subventions à près de 200 entreprises.

La Direction du commerce

La Direction du commerce assume un triple mandat: elle contribue à augmenter la rentabilité des entreprises commerciales québécoises; elle assure une plus grande participation des entreprises à l'activité commerciale; et enfin elle voit à l'application de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux et de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés.

Principales réalisations en 1982-1983

Au cours de l'exercice, la Direction a travaillé avec de nombreux gens d'affaires désireux de se regrouper pour réduire leurs coûts et accroître leur chiffre d'affaires. Elle a aussi publié « L'expansion de votre commerce par le groupement », une brochure destinée à informer les gens d'affaires que cela intéresse et faciliter le recrutement pour les groupes qui démarrent.

Dans le cadre du Programme d'aide à la gestion, les conseillers de la Direction ont été impliqués dans 300 dossiers d'administration, 113 dossiers de financement, 54 dossiers de commercialisation et 1 dossier d'aménagement. Ils ont rédigé et présenté à deux groupes de marchands un cours sur la gestion financière, et tenu sept cliniques sur la gestion et la planification.

La Loi sur les sociétés d'initiatives et de développement d'artères commerciales (SIDAC), sanctionnée le 18 décembre 1982, s'inscrit dans la continuité du Programme de revitalisation des centres-villes. En effet, elle permet aux SIDAC de percevoir les fonds nécessaires pour réaliser les solutions proposées lors des études préparatoires.

Avant même la sanction de la loi, la Direction a tenu 24 rencontres d'information, 8 sessions de sensibilisation, 8 rencontres avec les conseillers municipaux et 16 assemblées avec les SIDAC formées ou en formation sur le territoire de la Ville de Montréal. Le matériel mis à la disposition des associations de marchands de centre-ville leur a permis d'entreprendre 22 études sur l'image du centre-ville, sa publicité, sa situation commerciale ou sa structure physique.

Dans le cadre de son objectif d'assurer une plus grande participation des entreprises du Québec à l'activité commerciale, la Direction a accordé une aide technique et financière à la Société pour le progrès de la Rive-Sud pour son Salon de la sous-traitance, à la Chambre de commerce et d'industrie pour le Salon de l'acheteur, de même qu'au Groupement québécois d'entreprises pour ses deux colloques et son congrès annuel. Elle a également publié un dépliant intitulé *Pour réussir une exposition*.

Au cours de l'année, les bureaux de Québec et Montréal ont répondu à plus de 3 700 demandes d'information. *Le Guide du chef d'entreprise* a été distri-

bué à plus de 5 000 exemplaires, sur tout le territoire, à des personnes désireuses de se lancer en affaires.

L'application de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux a donné lieu à de très nombreuses interventions, dont 274 poursuites. En fait, les plaintes et les infractions ont augmenté sensiblement en 1982-1983. Le Ministère a d'ailleurs procédé à une consultation auprès des grands détaillants, des associations de marchands et des groupements de gens d'affaires pour connaître leur position face à des modifications éventuelles de la loi. Cette consultation s'est terminée en avril 1983.

La Direction des bureaux régionaux

Afin que les services du Ministère soient disponibles sur tout le territoire québécois, la Direction générale des services aux entreprises a mis en place un réseau de représentants, les délégués régionaux. La Direction des bureaux régionaux planifie et coordonne les activités des 16 bureaux établis à Rimouski, New Carlisle, Jonquière, Québec, Montmagny, Saint-Georges-Est, Trois-Rivières, Victoriaville, Sherbrooke, Montréal, Laval, Saint-Jérôme, Longueuil, Hull, Noranda et Hauterive. (Les noms et adresses des délégués régionaux apparaissent à l'annexe B).

Le délégué régional doit contribuer au développement et à la connaissance des entreprises de sa région, auxquelles il offre ses connaissances et ses conseils et facilite l'accès aux programmes d'aide offerts par les secteurs public et privé. Il travaille en étroite collaboration avec les partenaires régionaux du Ministère, particulièrement les commissariats industriels et le Groupement québécois d'entreprises. Il siège aux comités des Conférences administratives régionales et du Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC), aux Comités d'approbation des projets, de protection de l'emploi, etc. Enfin, il est fréquemment appelé à intervenir de façon significative dans des dossiers d'investissement.

Principales réalisations en 1982-1983

Dans le cadre du Programme d'aide gestion-marketing (voir ci-dessus: « Direction des services aux entreprises manufacturières »), le rôle de la Direction consiste à déceler en région les besoins de développement et d'amélioration de la fonction marketing.

La Direction s'occupe de l'administration du Programme UNI-PME, qui a vu le jour, comme le précédent, dans le cadre du Programme de soutien de l'économie et de création d'emplois. Quelques 180 entreprises ont déjà profité de ce programme qui vise à renforcer l'équipe de direction des PME manufacturières par l'embauche de diplômés de niveau collégial ou universitaire.

La Direction des bureaux régionaux a été particulièrement active, par son travail de promotion et de sensibilisation auprès des entreprises en région, dans le cadre du Programme d'urgence d'aide à la PME de la Société de développement industriel (SDI). En effet, plus de 700 dirigeants d'entreprise ont été sensibilisés par téléphone; de plus, des rencontres avec les gérants de succursales bancaires et autres agents économiques ont été organisées.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins ressentis par le milieu, les professionnels des bureaux régionaux ont réalisé plus de 1 500 analyses et diagnostics de la situation des entreprises en matière de gestion. Ils ont élaboré près de 2 500 plans d'action avec des dirigeants d'entreprise, référé environ 7 500 demandes aux différents pourvoyeurs d'aide et assuré le suivi de ces demandes quand c'était nécessaire. Voilà ce que la Direction des bureaux régionaux appelle « l'approche entreprise ».

De plus, la Direction a participé à l'organisation de séminaires et autres événements en région visant le développement de la PME québécoise. Ainsi, en collaboration avec la Direction des services aux entreprises manufacturières, 41 séminaires tenus dans 14 régions ont rejoint 529 dirigeants d'entreprise. On y traitait de marketing, de production, de finance, d'informatique et de gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, en collaboration avec le ministère du Commerce extérieur, six séminaires d'initiation à l'exportation ont suscité la participation de 125 dirigeants d'entreprise.

Les bureaux régionaux de Longueuil, Québec, Hull, Montréal et Noranda ont participé à l'organisation de plusieurs événements spéciaux qui ont attiré plus de 15 000 visiteurs. Le bureau régional de Montmagny a quant à lui participé à la Foire agricole et commerciale de Sainte-Croix et Saint-Agapit.

Enfin le délégué régional de Rimouski a été appelé, à titre de représentant du Ministère, à participer à la préparation du Sommet économique de Rimouski, à prendre part aux discussions et à collaborer à l'élaboration d'avenues de solution.

Infrastructure d'accueil à l'industrie

Direction de l'infrastructure industrielle

La Direction de l'infrastructure industrielle assure la présence des structures d'accueil, tant humaines que physiques, nécessaires au développement et à l'expansion des entreprises industrielles et commerciales.

Elle gère un programme d'aide financière, technique et professionnelle aux commissariats industriels. En vertu de la Loi sur les fonds industriels, elle apporte une aide technique aux parcs industriels et contrôle

leur développement. Elle est aussi le maître d'oeuvre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures industrielles. De plus, la Direction s'occupe de rechercher des emplacements pour des projets industriels majeurs. Elle publie par ailleurs des documents utiles au développement industriel et intervient dans le processus d'aménagement du territoire.

Principales réalisations en 1982-1983

Dans le cadre du Programme d'aide aux commissariats industriels, 61 organismes ont bénéficié en 1982-1983 d'une somme totale de 2,5 millions de dollars, ce qui a couvert 34% de leurs budgets.

D'autre part, 625 personnes ont participé à 21 cours et séminaires organisés par la Direction et portant sur la mise en place de stratégies et de plans de travail de développement industriel, de même que sur l'organisation structurée d'équipes de développement industriel. De plus, 50 commissaires industriels et autres agents de développement ont assisté à trois sessions d'information sur les services gouvernementaux.

En 1982-1983, le Ministère a approuvé 8 demandes de création ou d'augmentation de fonds industriels totalisant plus de 3 millions de dollars. Il a également autorisé l'acquisition de près de 4 millions et demi de mètres carrés de terrain dans 21 municipalités. Les emprunts pour réaliser ces acquisitions ou en compléter d'autres se chiffrent à près de 4,8 millions de dollars. D'autre part, les 62 ventes de terrains acceptées ont rapporté près de 1,7 millions de dollars pour des superficies totales de huit cent mille mètres carrés.

Étant donné le peu de changements survenus en 1982, le *Répertoire des parcs industriels* a été diffusé sans remise à jour. Un nouveau document, *Inventaires industriels municipaux*, brosse un portrait général de 79 municipalités ayant un potentiel de développement. De plus, 23 nouvelles *Cartes des parcs industriels* sont venues s'ajouter aux 25 réalisées en 1981-1982.

En tant que maître d'oeuvre du volet I de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures industrielles, le Ministère a poursuivi l'aménagement de certains de ces parcs selon le plan amorcé en 1975 et modifié en 1978. Les dépenses de l'exercice 1982-1983 se sont élevées à près de 4 millions de dollars. Par ailleurs le Ministère a dépensé environ 5 millions de dollars relativement au volet III de l'Entente, qui concerne des projets industriels spécifiques.

Au chapitre de la recherche d'emplacements pour des projets industriels, 20 études de présélection de sites avec ou sans bâtiments ont été complétées, de même que 40 recherches de bâtiments. De plus, une étude a déjà identifié et décrit 16 sites de plus de 400 acres propres à accueillir des méga-projets industriels. Le travail se poursuit pour les sites de plus de 100 acres. Il s'agira d'un instrument précieux pour les investisseurs et les responsables de la promotion industrielle du Québec.

Le *Répertoire des bâtiments industriels* disponibles à l'extérieur de la Communauté urbaine de Montréal, dans son édition de février 1983, recensait 178 bâtiments disposant de plus de 2 millions de mètres carrés.

Parmi les interventions de la Direction dans le processus d'ensemble d'aménagement du territoire, citons: les avis en rapport avec la Loi 125 sur les Municipalités régionales de comté (MRC) et concernant les parcs, infrastructures et sites industriels, de même que les règlements de contrôle intérimaire; la participation au Sous-comité intégration port-ville à Montréal; les interventions reliées à des projets spécifiques auprès de la Commission de protection du territoire agricole; et enfin des avis sur les devis d'étude d'impact sur l'environnement.

Normalisation

Le Bureau de normalisation du Québec

Le B.N.Q. établit et coordonne la normalisation des biens d'équipement et de consommation fabriqués au Québec. Ces normes s'appliquent entre autres lors des achats de fournitures (y compris les matériaux de construction) effectués par les secteurs public et parapublic.

En pratique, le Bureau élabore et publie des normes relatives à des produits spécifiques, délivre des certificats de conformité à des fabricants, la plupart du temps dans le but de satisfaire à une réglementation, et maintient un registre des certifications. De plus, il coordonne les activités de normalisation des ministères et autres organismes; assure l'élaboration ou la recommandation des normes requises au Québec et en favorise l'utilisation; rédige un répertoire de ces normes; identifie et agrée des organismes de contrôle et d'essais au Québec, et représente le gouvernement du Québec auprès du Conseil canadien des normes et de tout autre organisme de normalisation industrielle.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1983

Administrateurs et adjoints aux cadres supérieurs	3
Professionnels	15
Agents de maîtrise	1
Techniciens	2
Employés de bureau	7
Total	**28**

Principales réalisations en 1982-1983

En 1982-1983, le Bureau de normalisation du Québec a émis 199 nouvelles normes, en a annulé 50 et révisé 53, ce qui est une production supérieure à celle des années antérieures. De même, il a accordé des certificats à 140 fabricants relativement à 13 produits. Les certificats les plus nombreux concernent les fosses septiques en béton armé (40), les tuyaux en béton armé (22), l'innocuité des matériaux en contact avec l'eau potable (21), la pierre à chaux agricole (17) et les drains agricoles (11).

Une marque de qualité B.N.Q. a été déposée pour enregistrement et devrait faire son apparition sur le marché prochainement. Elle facilitera grandement le choix de l'acheteur et du consommateur et servira d'argument important de vente au fabricant.

Pour s'acquitter de son travail de certification, le B.N.Q. n'a ni inspecteur, ni laboratoire et n'a pas l'intention d'en avoir. C'est pourquoi il crée un réseau de laboratoires privés qui feront l'inspection des usines et les essais des produits aux frais du fabricant.

Cette action aura comme résultat de ramener au Québec les activités d'essais qui sont exécutées actuellement pour la plupart à Toronto, Chicago ou Washington; de créer la confiance dans nos laboratoires, de développer ou d'améliorer l'expertise dans les domaines touchés et d'ouvrir des postes à nos diplômés.

Dans le domaine de la normalisation internationale, le B.N.Q. et l'Association française de normalisation (AFNOR) ont signé en 1982 une entente prévoyant des échanges de renseignements. Ces échanges se sont poursuivis constamment et ont touché différents produits dans des domaines tels que les communications, le transport, l'informatique, la médecine, l'emballage et l'homologation. Avec le temps ils se multiplient et gagnent en ampleur.

Même si son implication dans l'implantation du système international (SI) est terminée, le Bureau reste un centre de renseignements sur le système métrique et ses applications actuelles et futures.

Mentionnons enfin que la bibliothèque du Bureau est désormais plus accessible puisqu'on y a ajouté un service d'information par téléphone.

Industrie touristique

Promotion et développement de l'industrie touristique

La Direction générale du tourisme

L'objectif principal de cette direction générale est de promouvoir le tourisme sur le territoire du Québec. Elle participe donc à l'élaboration de politiques et de programmes destinés, d'une part, à susciter la demande en matière de tourisme afin d'accroître les revenus de cette industrie et, d'autre part, à diversifier les services et les aménagements touristiques afin de les adapter aux nouveaux besoins économiques et sociaux. Elle administre aussi certaines lois touchant son secteur de même que le Pavillon du Québec à Terre des Hommes. Enfin elle est responsable de l'administration du Manoir Richelieu.

Les directions du Marketing et du Développement touristique se partagent ces activités alors que l'Institut de tourisme et d'hôtellerie est chargé de la formation professionnelle, du perfectionnement et du recyclage de la main-d'oeuvre.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1983

Administrateurs et adjoints aux cadres supérieurs	13
Professionnels	70
Personnel enseignant	87
Agents de maîtrise (fonctionnaires)	19
Agents de maîtrise (ouvriers)	3
Techniciens	22
Employés de bureau	133
Ouvriers	12
Total	**359**

La Direction du marketing

Quatre services se partagent la réalisation du mandat de cette direction. Le Service de la commercialisation, par l'entremise d'un réseau de distribution, suscite la mise sur pied et la vente de voyages à forfait vers le Québec. Il sollicite également des congrès, des voyages-motivation et des réunions de sociétés.

Le Service de la publicité produit des outils de promotion et d'information sur le tourisme au Québec et orchestre les campagnes de publicité s'adressant aux marchés québécois, nord-américain et international. Viennent ensuite le Service de l'accueil et des renseignements touristiques et le Service des Relations publiques, qui s'occupent de l'accueil des rédacteurs touristiques et des événements spéciaux.

Principales réalisations en 1982-1983

Le service de la commercialisation

Cette année, les conseillers en tourisme (au Québec et à l'étranger) sont intervenus auprès des agents générateurs de touristes en participant à une foule d'activités. Mentionnons 128 tournées de familiarisation impliquant près de 3 000 employés d'agences de voyage ou directeurs d'associations, de même que 212 séminaires et foires spécialisées. Dans le cadre de la sollicitation de congrès et de voyages-motivation, ils ont accueilli 308 décideurs et influenceurs et en ont visité

1 518. Ils ont aussi participé conjointement aux programmes de promotion de trente entreprises.

L'Association des propriétaires d'autobus du Québec a bénéficié, cette année encore, de l'appui du Service pour la mise en marché du laisser-passer Touripass, et pour son lancement en Europe. Le Service a également apporté une assistance à la mise en marché de pouvoiries auprès des grossistes revendeurs. De plus, il a encouragé 3 compagnies à offrir des croisières sur le Saint-Laurent et obtenu de bons résultats: 15 croisières sont prévues pour 1983.

En 1982-1983, le Service a incité avec succès l'entreprise privée à participer avec lui, sous l'appellation Tourisme-Québec, à de grands événements promotionnels, dont la *Foire ITB* à Berlin, le *World Travel Market* à Londres, la *Foire du Tourisme* à Paris, le *Rendez-vous Canada* à Calgary, l'*American Bus Association Marketplace* et le *National Tour Broker* aux États-Unis.

Le Service de la commercialisation a également organisé ou participé à des activités de sollicitation de congrès et de voyages-motivation dans le cadre des manifestations suivantes: l'*Incentive Travel Meeting Executives Show* à Chicago, l'*American Society of Association Executives* à Chicago et à Washington, auxquelles il faut ajouter des promotions spécifiques à New York, Chicago, Washington et Londres.

Le Service de la publicité

Avec un budget majoré de 20%, un nouveau thème (« Québec, the vacation with la différence ») et une nouvelle stratégie utilisant davantage les quotidiens, la campagne d'été aux États-Unis a généré sept fois plus de demandes que l'année dernière.

Pour l'Ontario, le thème de l'an dernier (« Bonjour, Welcome to the good times in Québec ») a été repris et segmenté pour tenir compte de cinq sous-marchés: famille, sports, plein air, vie urbaine, et vacances générales.

« Québec, skiing à la française », thème diffusé dans des magazines spécialisés et des quotidiens, marque le retour à la publicité d'hiver aux États-Unis et en Ontario.

Le programme de publicité coopérative, en vertu duquel le Ministère contribue financièrement jusqu'à un tiers du coût global de l'annonce en plus d'y apposer des bannières de haut et de bas de page, vise à faciliter l'accès aux marchés étrangers aux PME touristiques en maximisant leur impact publicitaire et en réduisant leurs coûts. Il a été offert sur les marchés américain et ontarien, tant pour la campagne d'été que pour la campagne d'hiver.

Montréal, Québec, Hull et Jonquière, telles sont les quatre destinations majeures visées par la campagne congrès menée sous le thème « Québec makes yours the brightest convention under the stars ».

La mini-campagne week-end, diffusée en Ontario et au Québec dans des magazines, est une tentative pour relever les taux d'occupation extrêmement bas dans les hôtels durant les week-ends de janvier à mars.

Pour ce qui est du marché québécois, la campagne de l'année dernière, « C'est beau, c'est grand, c'est à voir — Prenez l'Tour du Québec » a été reprise intégralement à la télé et dans les journaux. Les intervenants touristiques se sont prévalus de la même formule coopérative que pour les marchés extérieurs. Par ailleurs plus de 3,6 millions de Québécois ont participé à deux campagnes promotionnelles impliquant les compagnies Gulf et Québécair. De plus le Service s'est associé avec le réseau radiophonique Télémédia pour une campagne de promotion.

Dans des expositions tenues à Boston, Chicago, Cleveland, Toronto, Albany et Montréal, le Service a véhiculé l'image retenue pour les campagnes d'hiver et d'été. Dix-huit brochures et affiches régionales, deux brochures sur le ski et une brochure destinée au marché américain ont été rééditées. Pour les marchés allemand, français et anglais, le Service a publié trois brochures et trois affiches.

Un film sur le ski, produit au cours de l'année, sera diffusé en 1983-1984; une épinglette de ski a été distribuée aux agents de voyage et grossistes étrangers. La photothèque a été remontée et une politique de prêt aux intervenants a été établie.

Enfin, le Service a collaboré avec diverses associations touristiques régionales pour le financement de brochures et réalisé plusieurs brochures conjointes avec le secteur privé.

Le Service des relations publiques

Dans le cadre de son mandat ce service a accueilli 480 journalistes dans la majorité des régions. Un budget modeste de 125 000 $ a généré des retombées publicitaires de l'ordre de 4,5 millions de dollars. Le Service a de plus été associé à des événements majeurs: le Grand Prix du Canada, le Festival des Films du Monde, les Jeux du Canada, le challenge Players de tennis, le Marathon de Montréal et la Partie des étoiles du baseball. Ainsi, il visait à obtenir une couverture de presse favorable.

Le Service de l'accueil et des renseignements touristiques

Cette année, 630 000 touristes se sont présentés dans les neuf maisons permanentes et les bureaux saisonniers pour obtenir des renseignements touristiques. Le Service a émis 207 permis d'exploitation de kiosques opérés par des organismes régionaux et locaux

sans but lucratif. Il a de plus répondu à 87 000 demandes écrites de renseignements et reçu 72 000 appels à son central téléphonique. Enfin, il a distribué plus de 4,2 millions d'exemplaires de publications diverses, soit au Québec, soit à l'étranger.

En octobre 1982, le Ministère a déposé sa « politique d'accueil et d'information touristique », promise lors des récents sommets économiques sur le tourisme. La réorganisation presque complète du réseau de bureaux d'information touristique gouvernementaux en est sans doute le principal élément.

La société du Palais des congrès de Montréal

Au cours de cette dernière phase de son organisation, la Société a complété la structure d'organisation, l'embauche du personnel régulier et la négociation d'ententes contractuelles avec sa clientèle. Elle a aussi octroyé des contrats pour les différents services à fournir au Palais. De plus, de concert avec le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, elle a défini et précisé les installations et services requis.

Pour l'année 1982-1983, la Société a confié à l'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal la promotion et la sollicitation de congrès sur le marché européen ainsi que la sollicitation de foires, expositions et autres événements.

Elle a également décidé de doter le Palais des Congrès d'un système de signalisation dynamique par vidéotex et télétex. Ce système, qui sera complété par la fonction bureautique, permettra de fournir toute l'information à la clientèle pour la tenue d'événements ainsi que d'autres informations touristiques et publicitaires.

La Direction du développement touristique

Bien que l'expansion et l'élargissement de la gamme d'attractions et de services touristiques se trouvent au coeur des préoccupations de cette direction, ses responsabilités s'étendent à l'émission des permis d'exploitation des entreprises touristiques et à la surveillance de l'application de la loi sur l'hôtellerie.

Trois services se partagent ces responsabilités. Le Service du crédit touristique administre, conjointement avec la Société de développement industriel, la Loi sur l'aide au développement touristique et gère divers programmes de soutien financier. Le Service de l'analyse et de la programmation effectue les analyses nécessaires à la connaissance et à l'évaluation quantitative du produit touristique québécois. Il participe à l'élaboration des politiques, facilite l'implantation de nouveaux programmes et en évalue l'impact. Quant au Service de l'hôtellerie, il applique la législation sur l'hôtellerie et les règlements afférents touchant les établissements hôteliers, les restaurants et les terrains de camping.

Principales réalisations en 1982-1983

Le Service du crédit touristique

Au cours de l'exercice financier, le Service a reçu 142 demandes d'aide financière, auxquelles il faut ajouter 60 demandes reportées de l'exercice précédent. De ce nombre, 64 avaient été autorisées et transmises à la Société de développement industriel (S.D.I.), 57 étaient refusées et 49 retirées par les requérants au 31 mars 1983.

Durant la même période, la S.D.I. a eu à étudier 133 demandes (dont 69 de l'année précédente). Au 31 mars 1983, 64 interventions d'aide financière étaient autorisées auprès de 57 entreprises. Cela représente 26,4 millions de dollars d'investissement de la part des entreprises et près de 10 millions de dollars d'aide autorisée par la S.D.I. Cette aide a pu prendre la forme d'une garantie de prêt, d'un prêt de dernier recours ou encore de la prise en charge d'une partie du coût des emprunts de l'entreprise. Au total, 86% de cette aide a été accordée à des projets provenant du sous-secteur de l'hébergement, qui représente 61% des demandes autorisées.

Par ailleurs, le soutien financier aux organismes sans but lucratif de promotion et de développement de l'industrie touristique s'est élevé à près de 2,3 millions de dollars. Ces organismes sont des associations touristiques régionales, des offices et bureaux de tourisme et de congrès, des organismes sectoriels oeuvrant dans le domaine touristique, ou centrés sur des événements constituant des attractions touristiques.

Le Service de l'analyse et de la programmation

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service de l'analyse et de la programmation a préparé de nombreux rapports statistiques sur l'achalandage touristique au Québec. Il a par exemple évalué l'achalandage régional suscité par la Traversée internationale du Lac Saint-Jean et le Grand-Prix de Trois-Rivières. Il a aussi recueilli des données devant permettre de situer l'origine géographique et de quantifier la durée de séjour de touristes ayant séjourné dans le réseau d'hébergement commercial des régions de Montréal et de Québec à l'été 1982.

Le Service a également effectué des sondages auprès des marchés touristiques du Québec, de l'Ontario et des États-Unis pour évaluer le degré de pénétration des campagnes de printemps-été 1982. Dans le cas des États-Unis, il a aussi cherché à mesurer le taux de conversion des demandes d'information en voyages d'agrément au Québec.

À l'intention de la Direction du marketing, le personnel du Service a collaboré à la préparation d'un plan de mise en marché du produit touristique québécois.

Par ailleurs, le Service a terminé un rapport sur la structure et l'évolution du réseau d'hébergement commercial au Québec; il a préparé un rapport sur la structure et les perspectives du tourisme dans la région de Québec, de même que les dossiers techniques relatifs à la participation de la Direction générale du tourisme au Comité interministériel sur le développement du ski alpin au Québec.

Enfin, le Service de l'analyse et de la programmation s'est consacré à la révision complète de la Loi sur l'hôtellerie, de la Loi sur l'aide au développement touristique et des règlements afférents.

Le Service de l'hôtellerie

Le Service de l'hôtellerie réalise un certain nombre de visites des établissements d'hébergement et de restauration. Son inventaire dénombre quelque 2 100 établissements hôteliers, 12 000 restaurants et 800 campings. Outre le contrôle de la qualité, il procède à la classification des hôtels et des salles à manger. C'est à partir de ces fichiers informatisés que le service précise le contenu des répertoires *Hébergement Québec* et *Camping Québec*.

Le Service a participé comme d'habitude à des expositions, colloques ou congrès reliés à l'activité d'hébergement. Pour la première fois cette année, il a expérimenté l'accréditation de 400 chambres dans des résidences privées lors des Jeux du Canada. Cet exercice pourra être repris lors d'événements tels que « Québec 1534-1984 ».

Le Pavillon du Québec à Terre des Hommes

Malgré l'ouverture tardive du Pavillon, due en partie à une réorientation majeure, près de 150 000 visiteurs ont franchi les portes du Pavillon au cours de l'été 1982, soit une progression de 8% sur la saison précédente. Le thème exploité, « Expression et Créativité », a donné lieu à une animation remarquable.

Formation professionnelle

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Pour réaliser son mandat, l'Institut répond aux besoins de formation, de perfectionnement et de recyclage de la main-d'oeuvre de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme québécois. À cette fin, il dispense des cours de niveaux secondaire et collégial à ses élèves et offre quatre programmes à l'éducation permanente.

En outre, à la suite des demandes de l'industrie touristique, l'Institut a mis sur pied un Centre de consultation en gestion et un Centre de recherche technologique.

Dans le domaine de la formation hôtelière, il poursuit son action de coopération internationale en collaboration avec le ministère des Affaires intergouvernementales.

Principales réalisations en 1982-1983

En remplissant son mandat de formation professionnelle auprès de ses 4 236 élèves, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie a porté à son actif des réalisations notables en 1982-1983.

En septembre 1982, le nouveau programme de Techniques de tourisme était mis en application. Les objectifs et contenus des programmes Techniques de gestion hôtelière et Techniques de gestion des services alimentaires ont été révisés pour être appliqués à l'automne 1983 et publiés dans l'édition 1984 des Cahiers de l'enseignement collégial. Par ailleurs le nouveau programme de pâtisserie pour l'éducation des adultes, élaboré en collaboration avec le ministère de l'Éducation, a commencé à être implanté cette année.

Il faut souligner également la rédaction et l'édition de quatre nouveaux manuels à l'usage des élèves de l'éducation des adultes:
Techniques de service de table dans les salles à manger; *Boissons non alcoolisées*; *Initiation à l'oenologie et à la sommellerie* et *Termes culinaires*.

Onze cours sur mesure ont été dispensés à la demande d'industries ou d'organismes publics ou populaires, de même que cinq nouveaux séminaires régionaux d'une journée, destinés aux administrateurs d'hôtels et de restaurants. Organisés par le Service de l'éducation des adultes dans neuf villes du Québec, ils portaient sur la gestion de la cuisine, la publicité et la promotion, le forfait, le budget d'opération et la loi sur les normes de travail.

Deux autres séminaires, destinés à la même clientèle mais d'une durée d'une semaine, ont été conçus et mis en oeuvre; l'un portait sur la gestion de bar et l'autre sur la nouvelle cuisine québécoise. Le séminaire sur les systèmes de contrôle par informatique a par ailleurs été mis à jour.

Les stages à l'Hôtel de l'Institut sont un élément essentiel de la formation des élèves. En 1982-1983, 282 élèves réguliers y ont vécu les diverses situations du marché du travail. À ce nombre s'ajoutent les 420 participants de la PME aux séminaires d'administration hôtelière. Dans ce contexte, l'Hôtel a accueilli environ 16 000 clients dans ses chambres, 45 000 dans sa salle à manger, 16 000 lors de banquets et près de 6 000 dans son bar.

Le Service de placement de l'Institut a trouvé du travail à près de 80% des diplômés de juin 1982. De plus, il a comblé 718 demandes d'emploi à temps par-

tiel ou occasionnel. Les élèves ont aussi bénéficié de 603 stages d'été rémunérés dans 217 entreprises.

En ce qui concerne les relations avec l'industrie, le Centre de consultation a répondu à 362 demandes de consultation en gestion de la part de petites et moyennes entreprises au cours des onze premiers mois de l'année. De ce nombre, 65 ont fait l'objet de gestion-conseil en profondeur. Il en a résulté la création de 90 nouveaux emplois, sans compter tous ceux qui ont pu être sauvés. Le centre a de plus créé et mis à la disposition des PME deux nouveaux outils de gestion: les résultats pro forma pour restaurant et les résultats pro forma pour bar.

Le Centre de recherche technologique a pris en charge plusieurs projets d'envergure, dont la rédaction du *Guide de standardisation de recettes culinaires* et d'un livre de recettes de boissons non-alcoolisées. Il a publié des rubriques dans « Perspectives », « Dimanche-Matin », « La Barrique », « Hôtellerie et Restauration », et présenté une chronique hebdomadaire sur les ondes de CKLM. Il a complété l'expérimentation des recettes culinaires traditionnelles des régions touristiques du Québec, mais aussi élaboré des recettes de nouvelle cuisine québécoise et répondu à 159 consultations ad hoc et 29 consultations techniques. Il a par ailleurs réalisé des recherches spécifiques portant sur la problématique et l'étalement saisonnier des produits de l'érable, l'élaboration d'un document d'information sur la région de l'Abitibi et la mise en valeur de la nouvelle cuisine estrienne. Enfin il a poursuivi la constitution des fichiers de recettes culinaires et de menus pour les restaurateurs et hôteliers.

Assistance technique internationale

L'assistance technique au Lycée d'Abidjan en Côte d'Ivoire s'est maintenue en 1982-1983. De plus, dans le cadre d'un échange avec le Vénézuéla, l'Institut a accueilli 10 stagiaires en formation des formateurs et délégué un professeur à une mission de cours intensifs. Un professeur a organisé un séminaire en gestion hôtelière à Cuba destiné à des spécialistes. En Algérie, enfin, l'Institut a dispensé un programme de formation en tourisme, de niveau technique, et un séminaire intensif en administration hôtelière pour les cadres.

Annexe A

Les services économiques et touristiques des bureaux du Québec à l'extérieur

Afrique

Abidjan:

Bureau du gouvernement du Québec
Ambassade du Canada
B.P. 4104
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél.: 32-20-09
Télex: 983593 (Domcan Abidjan)

Amérique du Nord

Edmonton

Bureau du Québec
Highfield Place Building
10010-106th Street, 10th Floor
Edmonton, Alberta
T5J 3L8
Tél.: (403) 423-6651
Télex: 03742811 (GOVTQUE EDM)

Moncton

Bureau du Québec
Place L'Assomption Comp. 6005
770 Main Street
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1C 1E7
Tél.: (506) 382-7851
Télex: 0142168 (GOUVQUE MCTN)

Toronto

Bureau du Québec
20 Queen Street West
Suite 1004, Box 13
Toronto, Ontario
M5H 3S3
Tél.: (416) 977-6060
Télex: 0622071 (GOVTQUE TOR)

Atlanta

Délégation du Québec
Peachtree Center Tower
Suite 1501
230 Peachtree Street N.W.
Atlanta, Georgia 30303
U.S.A.
Tél.: (404) 581-0488
Télex: 54-26-89

Boston

Délégation du Québec
100 Franklin Street
4th Floor
Boston, Mass. 02110
U.S.A.
Tél.: (617) 426-2660
Télex: 00940683 (QUÉBEC BSN)

Chicago

Délégation du Québec
35 East Wacker Drive
Suite 2052
Chicago, Illinois 60601
U.S.A.
Tél.: (312) 726-0681
Télex: 00254339 (QUÉBEC GOV CGO)

Dallas

Bureau du Québec
World Trade Center, Space 100
2050 Stemmans Freway
P.O. Box 581038
Dallas, Texas 75258
Tél.: (214) 742-6095
Télex: 73-0055

Lafayette

Délégation du Québec
P.O. Box 4011
303 Ouest, rue Vermilion
Lafayette, Louisiana 70502
U.S.A.
Tél.: (318) 232-8080
Télex:00586684 (QUEBEC GOV LFY)

Los Angeles

Délégation du Québec
700 South Flower Street
Suite 1520
Los Angeles, California 90017
U.S.A.
Tél.: (213) 689-4861
Télex: 00677620 (QUELA LSA)

New York

Délégation générale du Québec
17 West 50th Street
Rockefeller Center
New York, N.Y. 10020
U.S.A.
Tél.: (212) 397-0200
Télex: 00126405

Washington
Bureau du Tourisme du Québec
1300 19th Street N.W., Suite 220
Washington, D.C. 20036
U.S.A.
Tél.: (202) 659-8990
Télex: 00892731 (QUEBEC WSH)

Amérique latine

Buenos Aires
Service d'immigration du Québec
a/s Ambassade du Canada
Casilla de Correo 1598
Buenos Aires
Argentine
Tél.: (01-329081) (82 A 88)
Télex: 3321383 (AR CANAD)

Caracas
Délégation du Québec
Edificio Aba, 4e étage
Apartado 2736
Caracas 1010A
Vénézuela
Tél.: 011582-913831
Télex: (31) 23491 (ORIVECA)

Mexico
Délégation générale du Québec
Avenida Taine 411
Colonia Bosques de Chapultepec
11580 Mexico D.F.
Mexique
Tél.: 250-8208
Télex: (22) 1776443

Port-au-Prince
Délégation du Québec
B.P. 2243
Port-au-Prince
Haiti, W.I.
Tél.: 5-3102
Télex: 2033490280 (DELGPAP)

Asie

Hong Kong
Bureau d'immigration du Québec
a/s Commission for Canada
14th Floor Asian House
1, Hennessy Road
B.P. 20264 Hennessy Road Post Office
Hong Kong
Tél.: 283-861
Télex: 73391 (DOMCAN)

Tokyo
Délégation du Québec
Sanno Grand Building, Suite 501
14-2 Nagata-Cho-2-Chome
Chiyoda-Ku
Tokyo, Japon
Tél.: 581-4618
Télex: J23842 (TOKEBEC)

Europe

Bruxelles
Délégation générale du Québec
Avenue des Arts 46
1040 Bruxeles
Belgique
Tél.: (9-011-32-2) 512-0036
Télex: 4625276 (QUÉBRU B)

Dusseldorf
Délégation du Québec
Konigsallee 30
Ko-Center
4 Dusseldorf
Allemagne
Tél.: 0211-32-0816
Télex: 418587659 (QUED D)

Lisbonne
Service d'immigration du Québec
a/s Ambassade du Canada
14-5 Praça Marquiz de Pombal
Lisbonne 1298
Portugal
Tél.: 5370-38
Télex: 12377 (DOMCAN)

Londres
Délégation générale du Québec
59 Pall Mall
London SWIY 5JH
United Kingdom
Tél.: 01. 930. 8314
Télex: 26 16 18

Milan
Délégation du Québec
Via Piccinni
N°. 2
20131 Milano
Italie
Tél.: (2) 208-204
Télex: (43) 334163 (QUÉLANO)

Paris
Délégation générale du Québec
66, rue Pergolèse
Paris 75116
France
Tél.: 502-1410
Télex: 4262401 (DELEBEC PARIS)

Services Culturels
117 rue du Bac
75007 Paris
France
Tél.: 222-5060

Annexe B
Les bureaux régionaux du M.I.C.T.

Bas-Saint-Laurent—Gaspésie
Sous-région du Bas-Saint-Laurent
337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
(418) 722-3577

Sous-région de la Gaspésie
Rue de l'Église
New-Carlisle, (Québec) G0C 1Z0
(418) 752-2220

Saguenay—Lac-St-Jean
Édifice Marguerite Belley
Section sud-est — 2e étage
3950 boul. Harvey
Jonquière (Québec) G7X 8L6
(418) 547-9336

Québec
Sous-région de la Chaudière-Côte-Sud
68, rue Palais de justice
Montmagny (Québec) G5V 1P5
(418) 248-3331

Sous-région de Québec
710, place d'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4
(418) 643-8993

Sous-région de la Beauce
11535, 1re Avenue, bureau 504
St-Georges-Est (Québec) G5Y 2C7
(418) 228-9537

Cantons-de-l'Est
740, rue Galt ouest, bureau 303
Sherbrooke (Québec) J1H 1Z3
(819) 565-0205

Montréal
Sous-région des Laurentides
Édifice administratif, bureau 402
85, rue de Martigny ouest
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8
(514) 436-6331

Sous-région de Laval
1435, boulevard Saint-Martin ouest
Bureau 505
Laval (Québec H7S 2C6
(514) 668-6535

Sous-région du Richelieu
Édifice Montval
201, Place Charles-Lemoyne
bureau 104
Longueuil (Québec) J4K 2T5
(514) 873-4446

Sous-région du Montréal métropolitain
1, Place Ville-Marie, 23e étage
Montréal (Québec) H3B 3M6
(514) 873-5581

Outaouais
Place du Centre
Édifice Jos Montferrand, 6e étage
170, rue Hôtel-de-ville
Hull (Québec) J8X 4C2
(819) 771-6239

Nord-Ouest
180, boulevard Rideau,
bureau 220
Noranda (Québec) J9X 1N9
(819) 762-0865

Côte-Nord—Nouveau-Québec
Centre commercial Laflèche
625, boulevard Laflèche
Hauterive (Québec) G5C 1C5
(418) 589-5715

Trois-Rivières
Sous-région de la Mauricie
Édifice Capitanal
100, rue Laviolette, 3e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
(819) 379-6776

Sous-région des Bois-Francs
Édifice Provincial
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
(819) 752-9781